

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 JANVIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf le vingt-quatre janvier à 20 heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier LEBRUN, Maire, Vice-Président du Conseil Départemental des Yvelines.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. Olivier LEBRUN – Mme Pauline BILLAUDEL – Mme Béatrice BERTHOD – M. Vincent GUILLON – Mme Jane-Marie HERMANN – M. Louis LE PIVAIN – Mme Christine CARON – M. Jean-Michel ISSAKIDIS – Mme Marie DENAISON – M. Daniel DER HAROUTIOUNIAN – Mme Camille FAULQUE – M. Jean BERNICOT – M. Philippe GEVREY – Mme Laure COTTIN – M. Didier HOFFMANN – Mme Paola PILICHIEWICZ – Mme Aurélie JUILLET – M. Jean-Philippe OLIER – M. Jean Marie LEBRETON – Mme Suzanne EGAL – M. Benoît FLORENCE – Mme Danièle HARAN – M. Clément RAINGEARD – M. Pascal MOSSE.

**ABSENTS EXCUSÉS – PROCURATION**

M. Antoine BEIS	a donné pouvoir à	M. Didier HOFFMANN
Mme Christine VALLETTE	a donné pouvoir à	M. Daniel DER HAROUTIOUNIAN
M. Roland de HEAULME	a donné pouvoir à	Mme Pauline BILLAUDEL
Mme Geneviève JOIE	a donné pouvoir à	Mme Jane-Marie HERMANN
M. Daniel ROMAN	a donné pouvoir à	M. Jean-Michel ISSAKIDIS
M. Roger LEVESQUE	a donné pouvoir à	M. Vincent GUILLON
Mme Marie BRENIER	a donné pouvoir à	M. Philippe GEVREY
Mme Emmanuelle PELE	a donné pouvoir à	M. Jean BERNICOT
Mme Héloïse WAECHTER	a donné pouvoir à	Mme Danièle HARAN

**ABSENTS :**

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

**M. LEBRUN** désigne M. Philippe GEVREY comme secrétaire de séance.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 6 DECEMBRE 2018**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 6 décembre 2018.

**1 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 – BUDGET VILLE**

**M. ISSAKIDIS** : « Nous allons exposer les éléments du débat d'orientations budgétaires (exercice 2019) en commençant par le premier slide qui rappelle le contexte législatif et réglementaire dans lequel s'inscrit ce débat comme tous les ans – c'est une obligation légale – et revenir, juste après sur les principales mesures concernant l'année 2019 en rappelant sur ce qui vous est présenté, en l'occurrence le cumul depuis 2010 de ce que nous avons eu à intégrer comme réformes et changements, en s'attardant un peu plus sur la partie basse de l'écran, à savoir ce qui est particulier à l'année 2019, notamment une nouveauté. En effet, au 1<sup>er</sup> semestre 2019, il y aura un projet de loi rectificatif touchant la fiscalité locale dont on nous annonce que ce projet sera en vigueur au-delà de 2020. Cela dit, nous le mentionnons quand même parce que le débat n'a pas encore eu lieu et donc, nous sommes particulièrement vigilants, lorsqu'il se tiendra, de découvrir si, d'aventure, il y avait des dispositions qui nous touchaient dès cette année ou pas.

Pour le reste, le projet de loi de finances 2019 n'a pas de nouveauté particulière à ce stade en matière de fiscalité locale, si ce n'est la continuation – c'est le point dans l'année 2018 – de la mise en œuvre de la suppression de la taxe d'habitation annoncée en 2017, lors des élections présidentielles, touchant jusqu'à 80 % de la population, avec le dégrèvement progressif qui est rappelé. Le dégrèvement, c'est, en français, une réduction : 30% en 2018, 65% en 2019, 100% en 2020. La question a été posée en commission « Affaires générales, Finances, Urbanisme, Travaux, Habitat » de préciser, spécifiquement pour Viroflay, l'impact de cette disposition dont je vous ai amené les chiffres pour vous indiquer, qu'à Viroflay, ce ne sont pas 80% de la population qui vont être dégrévés, mais à peu près 34%, en arrondissant.

Pour vous donner les chiffres dans l'absolu, il y a à Viroflay 7501 foyers fiscaux. Parmi ceux-là, 3545 sont exonérés de taxe d'habitation pour différentes raisons et une fraction de ces 3545 foyers, exonérés de taxe d'habitation à hauteur de 2524 euros, seront exonérés selon cette progression phasée 30%, 65% et 100% selon les dispositions et le phasage de la mise en place de cette annonce de suppression de la taxe d'habitation. C'était, pour répondre à une question qui a été posée, et insister sur l'impact de cette disposition qui se met en place progressivement et ce qui nous concerne spécifiquement. Sur ces bases, nous sommes dans le contexte de la mise en place de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, dite 5<sup>ème</sup> loi de programmation qui a été votée en décembre 2017, promulguée le 22 janvier 2018 comme il est précisé.

Il y aura potentiellement une 6<sup>ème</sup> loi de programmation qui devra intervenir à partir de l'automne pour prolonger au-delà, en théorie du moins, le dispositif. Je ferai une petite parenthèse sur ce point parce que, très souvent, nous présentons ces choses-là parce qu'elles ont un caractère obligatoire. En réalité, à peu près personne n'avait de connaissance précise suffisante de ce que sont ces fameuses lois de programmation. J'avais gardé en mémoire,

dans le précédent mandat présidentiel, la 3<sup>ème</sup> ou la 4<sup>ème</sup> loi qui était de 2012 à 2017 et qui, en réalité, en 2014, a été abrogée au profit de la loi suivante.

En réalité, c'est extrêmement instable. C'est-à-dire que nous avons l'impression que cela nous donne un canevas budgétaire, en quelque sorte stable, sur lequel nous pouvons nous appuyer pour notre exercice de débat d'orientations budgétaires. Je fais référence à ce que nous verrons tout à l'heure qui a aussi un caractère obligatoire et qui consiste à présenter un Plan Pluriannuel d'Investissement, alors même que, quand vous regardez en détail comment fonctionnent ces lois-là, elles sont toutes stables, bien que nous ayons l'impression que, de 2018 à 2022, les choses sont relativement stables. Ce n'est pas du tout le cas. En fait, elles le sont au niveau de ce qu'ils appellent le plafond global de dépenses, mais lui se décline en plafond de missions qui ne sont stables que sur deux ans. À partir de la troisième année, cela peut ne plus l'être.

Pire encore, dès la fin de la première année de la mise en place de ces lois, la répartition de ces plafonds de missions qui s'appelle la répartition par programme, devient aussi instable. En résumé, ce sont des lois de programmation multi-annuelle, mais qui, en réalité, ne sont stables que la première année en termes de plafond, de missions et de programmes. À partir de la deuxième année, ceux-ci deviennent instables en termes de budgets qu'ils peuvent espérer pour fonctionner. À partir de la fin de la deuxième année, ce sont les missions qui, elles, deviennent instables. Nous comprendrons beaucoup mieux la difficulté de l'exercice auquel se livrent toutes les collectivités territoriales de devoir présenter des Plans Pluriannuels d'Investissement, alors même que nous construisons des échafaudages et des cathédrales en papier sur des sables mouvants budgétaires. Mais c'est ainsi. Nous allons nous prêter à l'exercice.

Je tenais à le rappeler quand même pour montrer que nous comprenons bien le contexte. Voilà, ici, le rappel des objectifs multi-annuels de cette fameuse loi de programmation des finances publiques que j'évoquais précédemment, avec le phasage année après année. En résumé, puisque ce sont des documents beaucoup plus volumineux et qui décrivent tout ce plan, nous constatons plusieurs choses. D'abord, en 2018, c'est ce qui est arrivé : il était prévu un solde public déficitaire total de -2,8% composant, dans la colonne 2018, le déficit des administrations publiques centrales à hauteur de -3,4% du PIB. Les administrations locales sont bénéficiaires de 0,1%. Vous constaterez que tout du long, depuis 2017 jusqu'à 2022, nous devons être positifs, mais cela n'est pas une surprise puisque, pour notre part, nous votons des budgets équilibrés.

Troisièmement, les déficits ou les bénéfices de l'administration Sécurité Sociale qui, eux aussi, sont positifs. Nous voyons tout de suite d'où vient la cause principale du déficit du solde global qui vous est présenté. C'était pour le premier point. Le deuxième point, ce qui n'empêche pas malgré tout dans le projet de loi de finances que nous soyons, toujours à hauteur de 2,6 milliards d'euros par an sur 5 ans, investis à faire encore plus d'économies. Le bon sens élémentaire tendrait à penser qu'il faudrait peut-être d'abord regarder là où le déficit est le plus creusé, mais non. La mauvaise nouvelle, c'est qu'en définitive, c'est la dernière ligne du petit paragraphe qui vous est présenté. En 2018, nous serions non pas à -2,8% en solde public effectif, mais à -3,4% du PIB, contre 2,8% initialement. Nous, nous aurons globalement rempli nos objectifs en tant que collectivité territoriale par nécessité ou construction. Les autres, peut-être, un peu moins.

Au-delà de ce que je vous précisais avant, c'est-à-dire l'instabilité, la volatilité des projets de lois de finances, cela vous donne aussi l'explication de pourquoi ces projets de lois de finances multi-annuels ont, en réalité, des durées de vie très courtes, puisqu'il semblerait que cela ne soit pas suffisamment bien ficelé et oblige, très vite, à éteindre un de ces plans pour en recréer un autre, en regard d'une réalité qui finit par s'imposer. Nous pouvons choisir de négliger les faits. C'est aussi ce contexte-là qui s'impose à nous. J'ajouterai quand même,

puisque nous allons être dans une année d'élections européennes, que ce n'est pas l'Europe qui impose à la France de se limiter à 3 % comme nous pouvons le lire et l'entendre parfois un peu partout. La France a signé, il y a très longtemps, un engagement. Car c'est bien un engagement que nous exécutons en matière de limitation du déficit public et cela n'est pas Bruxelles qui impose à tous les pays ce qui est présenté, parfois comme le frein à toutes les modernités se voulant souverainistes en particulier. Voilà le contexte général.

S'ajoute à cela, parce que, quand même, on nous fait confiance en tant que collectivité, mais pas complètement ; au bon niveau de décision, ils se sont dit : « Si nous limitons trop le budget des Villes, des régions ou des départements, ils vont s'échapper, peut-être, sur l'endettement ». Donc, pèse sur les 322 plus grandes collectivités de France, c'est-à-dire celles qui ont un budget de fonctionnement annuel supérieur ou égal à 60 millions d'euros par an, une contrainte supplémentaire qui est de border leurs dépenses de fonctionnement à hauteur de 1,2%. Il semblerait que cela soit 1,2%, mais c'est le meilleur des cas. La ville de Versailles, par exemple, a « négocié » à 0,9%. Je mets entre guillemets parce la négociation a duré trois minutes. J'imagine que cela ne doit pas être un cas particulier.

Enfin, il y a également des dispositions extrêmement contraignantes qui évitent que l'on trouve des chemins pour s'échapper un peu de ces carcans qui vous sont résumés tout en bas dans la dernière phrase et qui limitent aussi la durée de désendettement des communes, des régions et des départements. Nous sommes incarcérés, si vous voulez, dans des contraintes budgétaires qui ferment toutes les possibilités. C'est dans cet espace clos budgétaire que nous devons dorénavant évoluer. J'en parle ici, parce que rappelez-vous ce que je disais juste avant, il va y avoir, cette année 2019, une réforme de la fiscalité locale. Nous ne pouvons pas exclure l'hypothèse selon laquelle, ce qui ne s'applique pas encore à nous, puisque nous ne sommes pas dans les 322 plus grandes collectivités, s'applique aussi à nous d'un seul coup d'un seul.

Il y a eu certain nombre d'événements de rue que vous connaissez tous qui ont un impact budgétaire à hauteur d'à peu près 10 milliards. Il va bien falloir les trouver quelque part. Je pense que, peut-être, nous serons mis à contribution. Nous surveillerons de près les débats de cette réforme des fiscalités locales. Pour mémoire, nous avons quand même rappelé ces contraintes-là qui ne pèsent pas, encore une fois, sur nous aujourd'hui, mais qui pourraient, demain, utilement rendre service pour combler des déficits budgétaires qui existeront encore plus par ailleurs. Sur ces bases qui finalement ne nous surprennent pas beaucoup, puisque cela fait à peu près 4 à 5 ans, maintenant, que nous sommes dans un environnement, comme cela, très volatile. Nous avons malgré tout des orientations budgétaires pour 2019 que nous allons vous présenter.

En voilà le sommaire avec une première partie qui est nos engagements. Les quatre premiers points reprennent notre volonté politique de ne pas augmenter la fiscalité locale, du moins de notre fait, puisque je rappelle que cette fiscalité locale s'appuie sur deux choses : une base de calcul qui est actualisée par le Parlement, et les taux que nous votons qui s'appliquent sur cette base. Nous parlons bien ici de la fiscalité locale qui est de notre responsabilité, c'est-à-dire celle des taux et non pas de la base de calcul qui peut évoluer malgré nous. Deuxième point, maintenir des tarifs raisonnables et proportionnels aux revenus. C'est un enjeu d'équité que nous reproduisons des années précédentes. Cela n'est pas une nouveauté 2019.

Poursuivre les recherches d'économie, c'est la clé de survie depuis des années et qui va être aussi la même clé pour les années à venir ; se questionner régulièrement sur nos missions et mesurer l'efficacité de ce que nous faisons en vue de savoir si nous allons continuer en l'état ou si on peut mieux faire ou faire différemment. C'est notre agilité budgétaire et organisationnelle qui fait que nous survivons depuis des années, gardant des capacités d'investissement dont nous allons parler un peu plus loin. Maintenir également un endettement limité. En la matière, nous sommes plutôt bien comparés au reste des autres

villes de la même strate ou des moyennes françaises. Voilà nos engagements. Ils ne sont pas spécifiques à 2019. Ce sont les mêmes que nous énoncions dans notre programme de 2014. Nous les maintenons, malgré les éléments changeants autour de nous dont nous avons eu un petit aperçu.

Des objectifs plus spécifiques à l'année 2019 qui trouveront les financements nécessaires en matière budgétaire pour se réaliser. Ce sont les orientations, les objectifs à destination de nos concitoyens pour mieux servir leur vie quotidienne, mieux servir les besoins qui sont ceux des familles, des individus, et dans tous les domaines de la vie. Partant de cela, nous avons une première épure budgétaire qui est soumise au débat aujourd'hui. Le budget n'est pas complètement finalisé comme je vous l'indiquais. Il y a encore des ajustements, mais nous voyons quand même se dessiner les grandes masses. C'est l'avantage d'actualiser, en permanence, le budget tout au long de l'année. L'exercice budgétaire depuis des années n'est plus le fait d'un travail en big-bang qui se situe à proximité du vote du budget, mais doit se faire dans un processus continu pour intégrer, en permanence, les nouveautés et les changements que nous constatons.

Ce qu'il faut retenir, ce sont plusieurs choses. D'abord, nous retrouvons les trois taux de fiscalité locale qui sont stables depuis 2010 inclus : 14,51% pour la taxe d'habitation, 19,87% pour la taxe foncière et 22,16% pour la taxe foncière pour le non bâti. C'est intéressant parce que nous allons un peu nous comparer aux autres.

Par exemple, parlons de la taxe d'habitation. Là où nous sommes à 14,51%, la moyenne départementale est à 19,97%. Nous sommes en dessous. La moyenne nationale toutes collectivités confondues, là où nous sommes encore une fois à 14,51%, est à 24,47%, c'est-à-dire 10 points au-dessus. La moyenne nationale de la strate de population, c'est-à-dire pour les Villes de 10000 à 20000 habitants, là où nous sommes à 14,51%, cette moyenne nationale de la strate est à 16,71%.

Dans les trois cas, si nous nous comparons à ce que font les autres, nous restons en dessous, ce qui dénote quand même une volonté politique sous-jacente, à savoir favoriser l'installation à Viroflay de personnes qui ne sont pas forcément propriétaires, mais qui sont aussi, parfois, locataires. Ce que l'on retrouve, à l'inverse, très légèrement quand nous comparons cette fois-ci la taxe foncière qui est à 19,87% à Viroflay, 16,31% dans la moyenne départementale, 21% en France, et 22,7%, moyenne de la strate des Villes de 10000 à 20000 habitants. En nous comparant aux autres, nous voyons comment nous nous positionnons. Nous sommes plutôt bien à ce stade des choses. Sur ces bases, nous avons une première épure budgétaire en matière de recettes à hauteur totale de 22,6 millions d'euros qui vous est rappelée dont l'éclatement est dans le dessin qui est présenté.

Pour reprendre quelques chiffres, vous avez au milieu la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) prévue pour 2019 à hauteur de 2 532 000 euros, -6% par rapport à 2018. Nous avons les droits de mutation que nous estimons à 1,2 million d'euros et qui sont stables par rapport à l'année 2018 dans nos épures budgétaires. Les produits des services et du domaine à 3 200 000 euros, +4,3%. Les subventions et recettes sont à 2,100 millions d'euros, en augmentation de 3,3%. Nous tenons plutôt bien les choses. Si nous regardons, dans le détail, par exemple en commençant par la DGF, nous retrouvons l'écart de 6% entre 2018 et 2019, puisque nous passons de 1 777 000 euros à en prévu 1 672 000 euros.

La cause de cette baisse, malgré les annonces gouvernementales de la période euphorique post-présidentielle annonçant que la DGF ne baisserait plus, mais en même temps, il y a des phénomènes d'écêtement qui s'appliquent évidemment à nous et qui sont appuyés sur une formule de calcul qui s'appelle le potentiel fiscal dont je vous fais grâce. Il y a un impact indirect sur nous au travers du potentiel fiscal touchant notre DGF, qui fait qu'au bilan, elle doit être stable, mais pour nous elle baisse. Cette baisse fait suite à une autre qui avait aussi eu lieu l'année précédente, puisque de 2017 à 2018, comme vous le voyez, nous étions passés

de 1,827 million d'euros à 1,777 million d'euros, c'est-à-dire -2,7%. 2017-2018 : -2,7%. 2018-2019 : -6%.

Cette courbe est assez parlante, je ne vais pas m'appesantir, si ce n'est sur le chiffre qui est en bas qui est la perte cumulée de DGF et là, nous voyons qu'en l'espace de 8 ans, nous commençons à toucher à des enveloppes budgétaires qui sont assez conséquentes. Imaginez ce que nous pourrions en faire en matière d'investissement. Il y a un potentiel qui nous échappe peu à peu, nous le voyons, et qui nous oblige, comme je le disais précédemment, à revisiter nos missions et façons de faire en permanence, de telle sorte à s'adapter à ces circonstances exogènes qui s'imposent à nous et qui finalement font nécessité, sans quoi nous ne pourrions pas trouver les équilibres budgétaires que nous devons trouver.

Sur la diapositive suivante, vous avez l'explication simplifiée de la raison qui fait que notre DGF continue de baisser. Ce qu'il faut retenir, c'est que la courbe bleue s'éloigne plus de la courbe rouge, la courbe rouge représentant le potentiel financier moyen de la strate de population, c'est-à-dire la tranche de 20 000 habitants dans laquelle nous sommes, la courbe bleue étant celle qui est spécifique à Viroflay. Donc, plus l'écart se creuse et plus nous sommes impactés sur l'écrêtage de la DGF. N'allez pas imaginer que ce qui s'appelle potentiel fiscal ou potentiel financier a un rapport direct avec l'enrichissement des Viroflaysiens. Le terme est trompeur. C'est pour cela que je tenais, quand même, à le dire puisque tout cela se calcule essentiellement en différence par rapport à des moyennes nationales. Vu les disparités en matière d'aménagement du territoire, il y a des zones qui sont assez sinistrées et qui font que la moyenne française peut s'effondrer, sans que la nôtre forcément n'augmente considérablement et, ainsi, construise artificiellement ces écarts-là.

Derrière ce calcul, nous sentons bien qu'il y a une volonté de réduire l'écart type par rapport à la moyenne. Certains disent : « Oui, mais c'est une application du principe d'égalité qui veut qu'il n'y ait pas trop d'écarts entre les beaucoup plus riches et les beaucoup moins riches ». Mais cela serait beaucoup plus facile à admettre en tant que tel dès lors que quelqu'un serait capable de nous dire précisément comment tout cela est calculé, ce qui n'est pas le cas. La preuve étant que, l'année dernière, là où nous escomptions un certain FPIC à payer, finalement, nous en avons eu un peu moins, parce qu'il y avait un écart de calcul dont nous ne pouvions pas avoir connaissance puisqu'il est quasiment impossible d'obtenir les fiches de calcul du ministère du Budget ou de Bercy qui, quand même, nous aideraient grandement à faire des Plans Pluriannuels d'Investissement.

Je rappelle que nous avons cette obligation, mais en application de formules dont nous n'avons pas connaissance et qu'il est quasiment impossible d'obtenir. Sur le slide suivant, nous retrouvons, là aussi, un paramètre de recettes prévisionnelles pour 2019. Ce qui vous est présenté, ce sont les fameux droits de mutation à titre onéreux dont vous avez, à nouveau, deux courbes : en rouge, les budgets prévisionnels, en bleu, les comptes administratifs, c'est-à-dire, en gros, ce qui est constaté à l'issue d'une année fiscale et puis, en vert, la moyenne. Vu la dispersion de ces courbes et le caractère impossible à modéliser pour ce qui nous concerne, puisque nous ne sommes pas des opérateurs fonciers, nous n'avons aucune maîtrise sur le dynamisme de l'immobilier et de la construction. Nous ne pouvons avoir qu'une approche « mathématique », au cas particulier, consistant à faire la moyenne, en espérant que cela fonctionne cette année encore.

Nous avons fixé pour 2019 1 200 000 euros de recettes des DMTO. Si nous poursuivons avec les autres recettes prévisionnelles, un de mes objectifs était de maintenir des tarifs raisonnables et proportionnels au revenu. Vous en voyez l'évolution qui vous est présentée avec, quand même, quelques points à préciser, expliquant comment nous passons des 3,006 millions en 2018 à 3,200 millions en 2019.

D'aucun pourrait me dire que ce n'est pas du tout une augmentation raisonnable. Oui, quand même, puisqu'en réalité si nous comparons couleur à couleur, vous voyez que, ce qui est en

bleu, correspond aux services tarifés du périscolaire et de la petite enfance qui constituent, en fait, l'essentiel des prestations qui sont fournies aux habitants de façon tarifée. Cette augmentation passe de 2 482 000 à 2 550 000, soit + 2,7% sachant, qu'en plus, dans ces 2 550 000, il y a 62 000 euros qu'il conviendrait, si nous voulions être rigoureux, de déduire des 2 550 000, puisque c'est là l'effet de calendrier de 2019.

C'est-à-dire que le calendrier de 2019, en matière de périscolaire et petite enfance, contient plus de jours ouvrés à l'école, ce qui occasionne un surplus mécanique de recettes de 62 000 euros auquel, si nous voulions travailler « pro forma » 2018, c'est-à-dire d'égal à égal, il faudrait enlever 62 000 euros. Nous voyons que l'augmentation est extrêmement faible. Le reste, à hauteur de 650 000 euros, qui est en vert au-dessus, provient de différentes sources de revenus : 50 000 euros du forfait post-stationnement qui est une nouveauté, et puis, d'autres sources de recettes comme les redevances d'occupation du domaine communal pour 150 000 euros, d'autres activités et services culturels pour 103 000 euros, différentes choses. En résumé, nous réalisons, à ce stade, notre objectif budgétairement avec les ordres de grandeur qui vous sont présentés. Si nous poursuivons sur les dépenses en miroir des recettes que nous voyions précédemment à hauteur de 22,6 millions d'euros, nous retrouvons les chiffres que nous intégrons dans l'exercice de construction budgétaire 2019. Le FPIC de 645 000 euros, si vous le comparez au chiffre de 2018, en fait, nous sommes en baisse de 1,4%. C'est-à-dire que, par rapport à l'année dernière, nous avons budgété 10,4% de moins de FPIC. Ce n'est pas que nous payerons moins, c'est simplement que du fait de l'opacité du calcul, nous avons prévu au budget une certaine somme et, en réalité, à l'issue du compte administratif 2018, dont nous avons quand même une vue assez claire aujourd'hui puisque ces choses-là, ces FICP et autres il faut les payer très tôt, nous savons assez rapidement combien nous allons payer. Nous sommes en dessous de ce que nous avions planifié, non pas par un fait d'ignorance de notre part du mode de calcul, mais parce qu'on ne nous avait pas donné le bon mode de calcul. Cette baisse-là est artificielle.

En réalité, c'est une baisse technique, comme on dit dans le langage consacré. À propos des charges financières à hauteur de 101 000 euros, vous voyez que le montant est extrêmement faible. Elles ont même baissé par rapport à 2018 de 44 000 euros. Les dépenses de personnel qui sont le gros du budget et qui représentent 57% en 2019, sont en baisse de 2,2%. Nous en verrons le détail tout à l'heure. Les autres dépenses qui sont dans la partie rouge, augmentent de 6,3% par rapport à l'année dernière et sont liées essentiellement à ces objectifs, à la fois ces nouveaux objectifs 2019, mais aussi la poursuite des objectifs des années précédentes, par exemple, la mise en service et le coût, récurrent maintenant, de la nouvelle cuisine centrale qui est effective et en service. C'est une cuisine centrale entièrement neuve. Il y a des coûts attachés à celle-ci, puisque nous sommes dorénavant occupants locataires de locaux dont nous ne sommes plus propriétaires.

Il y a, parmi ces autres dépenses, l'augmentation, somme toute quand même limitée, de l'intégration des fluides qui sont ceux des tennis, puisqu'à l'issue de leur rénovation, la Ville a repris à sa charge tous les fluides de cet équipement, alors même qu'avant, c'était l'USMV qui les prenait en charge. Je souligne, au passage, que l'USMV va continuer de bénéficier de la même subvention. Monsieur le Maire, vous nous direz. Pour l'instant, nous sommes iso-périmètres. Il y a également des prestations de balayage supplémentaire, des équipements de police, bref différentes choses. Il y a quand même un certain nombre de moins-values qui résultent en ce chiffre des autres dépenses qui vous sont présentées. Par exemple, une moins-value dont nous ne pouvons pas soupçonner comme cela, de but en blanc, qu'elle soit aussi importante, mais elle se monte à 172 000 euros, qui touche notamment des prestations d'élagage.

Le moindre recours à de la main-d'œuvre externalisée au service environnement, au travers d'un plan de recherche de mutualisation des régies environnement, propreté et voirie dont nous espérons qu'à la clé, nous pourrions dégager des économies qui viennent compenser, en partie du moins, l'augmentation des autres dépenses dues à ces autres équipements que je mentionnais précédemment. Nous revenons sur un exercice imposé qui est celui de donner un focus réglementaire sur le personnel de la Ville. La ville de Viroflay, en 2018, ce sont 321 emplois, dont 122 contractuels tels que cela vous est précisé. À ceux-là, s'ajoutent 11 emplois hors cadre qui sont des emplois à temps non complet (intervenants en langues, conseillères conjugales, un psychologue, une psychomotricienne, des professeurs de langues). C'est quand même très bien doté.

En 2019, nous prévoyons 322 emplois. Vous avez la répartition, par catégorie, au sens du statut de la Fonction Publique Territoriale, de ces personnes en catégories A, B et C. A étant hiérarchiquement le plus managérial, et la répartition des mêmes personnes, par filière, où nous voyons sans grande surprise, que pour un gros tiers, ce sont des personnels des services techniques. Mais il y a, quand même, aussi beaucoup de personnels en matière d'animation (22%), ce qui recoupe aussi, évidemment, tous les services rendus par ailleurs, que j'énumérais de façon non exhaustive. Quelqu'un pourra peut-être nous indiquer quels enseignements nous pouvons en tirer directement à l'occasion d'un débat d'orientations budgétaires. Je ne vois pas.

Nous arrivons ensuite à devoir présenter l'évolution du compte administratif en matière de structure d'emploi et salariale depuis 2014. Là encore, il y a sûrement des enseignements à tirer, je suis ouvert à toute suggestion. Je souligne quand même, que nous sommes bien en compte administratif. Nous sommes en train de parler de débat d'orientations budgétaires, mais nous présentons les chiffres du compte administratif. Un point qui, par contre, est intéressant, est que, quand nous comparons, d'année en année, le compte administratif en matière de masse salariale au budget prévisionnel, nous voyons que nous sommes dans un tunnel d'exécution budgétaire qui va de 93 à 98% environ. Dit différemment, nous exécutons pendant l'année fiscale 93 à 98% de notre budget de personnels. Cela nous donne une idée de la qualité de planification à laquelle nous arrivons.

Je vous rappelle que nous sommes sur des masses d'argent qui sont quand même supérieures à 11 millions avec une précision qui va de 2 à 7% les années les plus défavorables. C'est quand même à souligner, parce que cela semble facile et évident comme cela, mais cela ne l'est pas aussi naturellement. C'est issu d'un travail conséquent des services que je remercie. Si nous poursuivons, toujours sur la dernière partie, réglementairement, nous devons vous présenter une vue un peu avancée du compte administratif 2018. NBI signifie Nouvelle Bonification Indiciaire. C'est un bonus de responsabilité technicité particulière.

Poursuivant sur les dépenses et nous inscrivant, cette fois-ci toujours au niveau des dépenses réelles de fonctionnement, nous sommes toujours dans une épure budgétaire, un débat d'orientations. Nous sommes bien d'accord, ce n'est pas le budget que nous présentons. Nous



faisons une projection multi-annuelle, puisque devant faire un Plan Pluriannuel d'Investissement qui se nourrit budgétairement des excédents du Budget de Fonctionnement. Nous ne pouvons pas faire l'économie d'une projection de fonctionnement. Rappelez-vous le 1,2% qui ne pèse pas encore sur nous, mais que nous avons en tête. Nous allons faire une petite projection.

Vous avez cette première projection que vous voyez là. Il y a un certain nombre d'hypothèses. L'une d'entre elles concerne 2019. Nous sommes sur les dépenses prévisionnelles totales, pas uniquement personnelles. Dans le BP 2019 qui est à 19 700 000 euros, nous avons intégré les -2,2% de masse salariale que nous voyions dans un graphique précédent et une augmentation indiciaire sur les années suivantes, puisqu'il y a un certain automatisme en la matière. Nous avons aussi intégré, dans les prévisions 2019-2020-2021, le coût des élections parce que ce sont des coûts non-répétibles normalement, mais là nous allons avoir trois années de suite où il va falloir quand même les intégrer.

À chaque fois, c'est un budget qui oscille entre 30 000 et 50 000 euros à prendre en compte aussi. Nous l'avons intégré. Cela vous donne cette projection avec un petit saut et je sais que Monsieur RAINGEARD s'est fortement inquiété, mais peut-être qu'il nous en parlera après coup, des +4% en 2021. C'est pour cela que je voulais prendre cette précaution oratoire pour vous dire que cela n'est qu'une projection. Cela n'est pas conclusif. Je le répète, mais je suis sûr que vous en reparlerez, et puis la disposition de 1,2% pour l'instant ne pèse pas encore sur nous au jour d'aujourd'hui. Nous sommes simplement en vigilance vis-à-vis de ce point-là. Rien ne permet, à ce stade, de dire qu'en 2021 nous ne serons pas au rendez-vous de ces obligations-là, d'autant moins qu'en 2020, il y a des échéances électorales que vous connaissez bien et qui vont peut-être changer du tout au tout un certain nombre de choses, mais je n'en ai pas connaissance. Nous n'en avons pas tenu compte.

Tout cela mis en regard sur le slide suivant recettes/dépenses produit ces équilibres-là qui commencent à se dessiner au niveau de ce débat d'orientations budgétaires où l'on retrouve quelques courbes, quelques séries qui montrent en regard recettes et dépenses et, comme d'habitude, la capacité d'autofinancement que nous réalisons. Ce qui, en fait, est intéressant, hormis ce qui est présenté en plus, c'est que, si vous faites le calcul, vous verrez qu'à Viroflay nous dégageons à peu près – je fais référence à la ligne en vert – 300 euros par habitant de capacité d'autofinancement. La moyenne des villes de 10 000 à 20 000 habitants est de 90 euros. Nous avons une belle capacité d'investissement devant nous qui provient, j'allais dire, de notre excellence à construire ces budgets d'année en année et je ne parle pas de moi, mais de tout le monde, qui nous permet finalement de faire beaucoup mieux que ce qui se fait ailleurs, puisqu'il y a quand même un facteur de 3,5 entre 90 euros par habitant et 300 euros par habitant qui nous donne l'oxygène financier, et je dirais nécessaire, afin d'envisager des investissements d'envergure pour pouvoir continuer de financer l'entretien de la Ville, etc., etc.

J'en parle, quand même, parce qu'il va y avoir des objectifs que nous allons voir juste après qu'il faut financer. J'évacue, par cette remarque, celle que nous entendons souvent en retour, qui est de dire que nous thésaurisons, qu'il y a un écart trop important entre la CAF prévisionnelle et la CAF réalisée. Tous ces discours que nous entendons de façon récurrente qui continuent de ne pas refléter une réalité, puisque je rappelle en avance de phase, espérant que, peut-être d'autres questions cette année seront posées, que nous n'augmentons pas les impôts. Si à l'inverse, nous augmentions les impôts et que la CAF réalisée était très supérieure à la CAF prévisionnelle, vous pourriez nous accuser de thésauriser de l'argent, mais cela n'est pas du tout le cas quand on a une vision holistique des choses et non pas ponctuelle, sur un ou deux points pris isolément.

Concernant l'endettement où là encore nous devons présenter l'état d'endettement de la Ville, mais cela est plutôt une bonne chose à mes yeux, une partie du reste de la figure imposée ne me semble pas extrêmement utile, n'éclairant en rien des analyses que chacun d'entre vous pourrait avoir. Là, par contre, il me semble important de présenter ces choses-là. Vous voyez que la durée de vie résiduelle moyenne des deux emprunts que nous avons est de 13 ans et 9 mois. Madame EGAL a posé la question, en commission, d'avoir le détail pour chacun des deux emprunts. C'est exactement la même durée, puisque l'un a été souscrit en 2006 et l'autre en 2005. Les durées sur lesquelles s'étalent ces deux emprunts sont raccords en fin d'échéance. La dette par habitant est de 411 euros que vous comparez à la moyenne de la strate où nous sommes à mieux que la moitié et à la moyenne de la France encore mieux.

Ce que nous comprenons, c'est que, dès lors que nous avons un budget de fonctionnement qui s'équilibre, qui dégage de la CAF, que nous ne sommes pas endettés, nous allons pouvoir à chaque moment réaliser des choses, faire des investissements. C'est là où ce Plan Pluriannuel d'Investissement prend du sens, nonobstant ce dont je parlais au début, à savoir les facteurs exogènes de fiscalité que l'on ne maîtrise pas. Si nous nous en tenons à notre périmètre et à celui qui est de notre responsabilité, nous rassemblons les éléments permettant efficacement et, du moins avec un sens compréhensible par tous, d'envisager des investissements considérables, puisque nous en avons les capacités et, en termes d'apport initial si je puis dire, reprenant les excédents budgétaires cumulés des années d'avant et en termes d'endettement.

Poursuivons sur les objectifs, maintenant que nous avons un peu fait le tour des grands équilibres qui nous servent aujourd'hui à essayer de construire le budget qui vous sera présenté le mois prochain. Nos objectifs qui ont été rappelés dans la diapositive suivante, qui sont les 8 objectifs que vous voyez là, nous allons les balayer un par un très rapidement puisqu'ils ont été chiffrés. Si vous voulez bien poursuivre. Premier objectif : renforcer la sécurité des habitants pour 148 000 euros avec des créations de postes, des mutualisations, un deuxième véhicule de police.

Deuxième objectif : maintenir une offre de soins. Vous savez tous qu'il y a un problème de désertification médicale, même en zone urbaine, et je n'en dis pas plus, Monsieur GUILLON vous en parlera beaucoup plus en détail à la délibération numéro 3.

Nous avons pris en compte cette action qui est tout à fait originale puisque, de façon inattendue, du moins à mes yeux, puisque depuis tant d'années c'était interdit, d'un coup d'un seul, voilà que ce que nous ne pouvions pas faire la veille devient nécessaire, voire indispensable, sans quoi nous devrions nous incliner devant un état de fait qui est une désertification médicale. Mais, ne laissant pas les choses se faire, cette initiative qui vous sera présentée plus loin, dont les chiffres sont ceux qui apparaissent devant vous, va probablement permettre efficacement de maintenir cette offre. Objectifs et moyens financiers qui vont avec pour que cela prenne un sens concret. Si nous poursuivons, nous retrouvons des courbes qui ne parlent probablement à pas à tout le monde ; mais je vais vous résumer en deux phrases qui indiquent l'évolution des pénalités dues par la Ville de Viroflay en matière de réponse à la construction de logements dits sociaux au sens de la loi SRU, augmentée de l'effet Duflot dont le très excellent effet est tout à fait visible, puisque c'est le pic de 2014.

Vous voyez, c'est un moyen de marquer son passage que d'occasionner un pic sur un graphique. Comme cela, on parle de vous. C'est fait Madame Duflot. Tout en bas, vous voyez les pénalités par logement, leur évolution, les pénalités dues en rouge par la Ville et, en vert, le nombre de logements sociaux vacants toujours au sens de la définition entendue. La question a été posée, en commission, du devenir de ces pénalités. En réalité, la Ville ne paye pas de pénalité. Par une habileté politique, parce que de temps en temps, nous en sommes encore capables, nous disposons d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal depuis des années qui nous permet de reverser la grande partie de ces pénalités, en théorie du moins, aux

baillleurs sociaux pour arriver aux chiffres qui vous sont rappelés dans le petit rectangle orange, sur la droite, puisque de 2012 à 2018, ces pénalités ont été affectées aux bailleurs sociaux pour qu'ils fassent effectivement des constructions, ce qui est quand même le but de tout cela, à hauteur de 1,6 million d'euros. En réalité, nous avons payé 0 euro de pénalité. C'est ce que vous voyez en bas du rectangle orange.

Je serais tenté de dire que, peut-être, le gouvernement aurait-il été bien inspiré de flécher la taxe dite carbone sur les carburants de telle sorte qu'elle aille identiquement à la façon dont nous la faisons, nous, localement, vers véritablement une transition écologique et non pas prélever au passage deux tiers d'une taxe dont nous avons bien compris qu'elle ne trompait personne, vu que, depuis lors, nous avons les mouvements sociaux dans les rues que vous connaissez. Je le souligne parce que cela n'est pas toujours négatif, voilà un exemple. Une disposition nous permet un peu intelligemment, en toute modestie, de sortir par le haut d'une ornière dans laquelle, si nous n'avions pas cette habileté au niveau de l'agglomération, nous payerions ces pénalités et allez savoir où elles partiraient. Là, elles sont fléchées vers vraiment du logement, c'est quand même une bonne nouvelle. Cela fait partie des objectifs de poursuivre ce plan-là.

Aujourd'hui, le taux de logement social à Viroflay vous est rappelé également à hauteur de 16,3 %. Le pic de 2014 a quand même été assez fatal, puisque, d'un coup d'un seul, l'obligation est passée de 20 à 25 %. C'est un peu comme si vous vous rapprochiez de l'horizon en courant le plus vite possible et que l'horizon s'éloigne au fur et à mesure que vous vous en approchez. C'est un petit peu désespérant. Mais enfin bon ! Ce qui est le principe de l'horizon. Nous aurions pu prendre un autre principe. Autre objectif, redonner une piscine aux Viroflaysiens.

Je ne parlerai que de la dernière ligne concernant l'investissement : ces 4,2 millions d'euros qui sont inscrits au budget 2019 et qui constituent ce que nous appelons dans nos foyers notre apport personnel, si je puis dire, en vue de déclencher la réalisation de ce projet : redonner une piscine aux Viroflaysiens. C'est bien un objectif qui démarre en 2019, qui a démarré déjà il y a plusieurs années et qui budgétairement se matérialise par cette somme d'argent, pour une ouverture envisagée en 2021.

Nous avons aussi un objectif de réduction des dépenses énergétiques et d'accessibilité des bâtiments qui n'est pas nouveau, puisque cela fait déjà plusieurs années qu'il est en cours de réalisation, mais nous envisageons au travers de projets concrets dont nous sommes en train d'étudier le plat et les côtés, si je puis dire, d'accélérer et d'accentuer cette option, pour servir ces objectifs-là. Il y a quelques exemples qui sont mentionnés devant vous, dans le cadre du projet Viroflay 2025, touchant aussi au gymnase des Prés-aux-Bois, des réfections de toitures avec toujours la recherche d'une efficacité énergétique maximale, et différentes autres choses que nous développerons probablement plus en détail lorsque nous parlerons budget et puis, peut-être, puisque Monsieur le Maire l'a annoncé, des projets de Viroflaysiens qui, d'ici là, arriveront jusqu'à nous et qui nous permettront de compléter cette liste-là.

Deux derniers points, toujours poursuivre la rénovation des voiries pour plus d'accessibilité, de sécurité, et d'esthétique avec un programme de rues pour 2019 qui a été annoncé lors de la cérémonie des vœux de lundi dernier. Je ne reviens pas sur la liste des rues concernées. Il s'agit de la continuité du plan de rénovation des rues qui se poursuit d'année en année. Nous ne sommes pas dans quelque chose de spécifique à l'année 2019 ; c'est un continuum, un programme multi-annuel, puisque les rues, les chaussées, les revêtements ont des durées de vie, nous les connaissons à peu près, elles sont en fonction de la météo. Il y a aussi les assainissements qui s'usent. Il y a des paramètres comme ceux-là que nous connaissons qui permettent de piloter un planning. Ce n'est pas un planning à la journée près, puisqu'il nous est souvent reproché de ne pas livrer à l'heure près. Nous ne sommes pas Amazon.

Nous avons quand même des chantiers compliqués où il y a des aléas météorologiques et des substances parfois amiantées que nous découvrons sous les enrobés dont nous n'avons pas connaissance. Cela n'est pas quelque chose de trivial. Nous poursuivrons ce programme sur l'année 2018 avec une enveloppe budgétaire estimée, à ce stade de DOB, à 3,1 millions d'euros. Enfin, un des objectifs 2019 est celui de la mise en place d'une signalétique urbaine qui est en cours d'élaboration à hauteur de 68 000 euros et puis, nous poursuivrons, comme il est précisé dans les objectifs en début de présentation, la recherche systématique de subventions auprès de nos partenaires, en essayant toujours d'être le plus innovants possible. Il y a le ministre Nicolas HULOT qui, avant de partir, a quand même réussi à faire un certain nombre de choses assez innovantes en matière de partenariat entre les collectivités et les entreprises privées et je ne parle pas des PPP ou de ces choses-là que l'on connaît par cœur ; c'est quelque chose de beaucoup plus novateur. Pour l'instant, cela n'est pas passé à la poubelle ; cela existe encore ; nous allons essayer d'en utiliser les bénéfices qui sont des bénéfices qui touchent à la fois à l'environnement et aux finances. Dès que nous cochons les deux cases en même temps, ne pas y aller serait dommage.

Enfin, la fameuse programmation pluriannuelle des investissements qui, comme je l'ai suffisamment rappelé, n'a qu'un caractère indicatif et non pas engageant, notamment pour tout ce qui touche à 2020 et au-delà, qui est finalement un bon exercice dès lors qu'on lui donne la valeur qu'il doit avoir, c'est-à-dire la tentative de ne pas oublier que tous les ans, il faut revisiter cette liste puisqu'il y a de nouveaux entrants en termes de projets, de dépenses et puis, il y a des projets qui en sortent. Il y en a qui avancent plus vite, d'autres moins vite. Des nouveaux se créent, d'autres disparaissent. Cela a au moins cet avantage, si nous considérons la colonne de gauche qui est celle qui est sous forme qualitative, de nous aider, au moins à ce stade de DOB, à faire un inventaire de ce que nous avons en tête, de ce que nous entendons. Cela a cet avantage-là. Pour ce qui concerne les sommes d'argent qu'il y a en regard dans les différentes colonnes de 2019 à 2024 au cas particulier, c'est ce que nous pouvons faire de mieux en matière de planification aujourd'hui. Cela n'a pas encore une fois de valeur d'engagement, ni en date précise, ni encore moins en montant, mais cela a l'avantage précédent que je précisais.

En synthèse, nous avons une bonne maîtrise du budget, des marges de manœuvre, soit en termes de capacité d'autofinancement, d'excédent budgétaire d'exploitation cumulé. Nous avons un endettement très faible. Donc, nous avons les moyens de faire et nous avons des équilibres recettes/dépenses en matière de fonctionnement qui, à la fois, servent les besoins et les attentes des Viroflaysiens en termes de services rendus et ne créent pas de déséquilibres financiers qui rendraient impossibles les investissements qui vont avec. Des services publics maintenant et des programmes d'investissement qui restent ambitieux d'année en année. Nous continuons d'investir là où, malheureusement, d'autres Villes depuis quelques années déjà étranglées financièrement par toutes ces contraintes environnantes et peut-être n'ayant pas pu s'adapter suffisamment vite ou ayant d'autres héritages moins favorables que ceux que nous avons eus de nos prédécesseurs, finissent par avaler leurs investissements. Ce qui finalement ne fait que reculer le problème pour le traiter plus tard, mais probablement à un coût supérieur. Nous ne sommes pas dans cette fuite en avant, cette espèce de spirale dramatique, nous avons un budget maîtrisé et qui va continuer de servir les besoins ».

**M. LEBRUN** : « Rappelons que ce sont des orientations budgétaires, même si nous essayons de donner des chiffres qui nous paraissent les plus réalistes. Il faut quand même rappeler que nous voyons les questions de déficits publics. Jean-Michel ISSAKIDIS l'a dit tout à l'heure, nous avons, depuis maintenant 2013, l'État qui ponctionne largement les collectivités locales par une diminution drastique de la Dotation Globale de Fonctionnement, qui en cumulé pour Viroflay, représente 10 millions d'euros. Malgré cela, les communes arrivent encore à

dégager des excédents parce que, de toute façon, elles y sont obligées et parce qu'elles arrivent à trouver aussi des sources d'économie. Pendant le même temps, l'État, lui, continue à dépenser et à avoir un déficit budgétaire qui reste à peu près le même, voire qui augmente alors que la DGF a décliné de façon très importante au niveau national. C'est un point important. C'est un point, j'allais dire, qui plaide en faveur de la décentralisation puisque les collectivités locales ayant cette règle d'or de l'équilibre budgétaire, je pense qu'elles seraient à même de gérer davantage de compétences que l'État. Je ne parle pas de compétence régalienne, mais en tout cas je pense que l'État ferait bien de nous en concéder certaines avec, évidemment, la possibilité d'avoir les moyens qui vont avec, plutôt que de continuer à gérer lui-même. C'est un premier point.

Ce qu'il faut voir aussi, c'est que ce système qui est mis là, de contrat défini pour les 322 plus grandes collectivités, je ne souhaite pas en tout cas qu'il s'applique aux autres collectivités dans un avenir, mais il n'est pas exclu que ce soit le cas. En l'occurrence, il y a un système de malus qui s'applique. Si jamais les collectivités concernées dépassent ce 1,2 ou ce 0,9 en fait selon les cas, il faut savoir que l'État va appeler auprès de ces collectivités le même montant que les dépassements de dépenses. Cela veut dire que si nous dépassons de 1 million d'euros les dépenses qui sont autorisées, nous avons 1 million d'euros de dépenses en plus, l'État ponctionne 1 million d'euros de plus. C'est-à-dire que l'augmentation de la dépense globale sera de 2 millions d'euros.

C'est un malus absolument considérable et, en plus, cela jouera sur la modération de l'endettement possible de ces collectivités. En fait, on pénalise encore plus les collectivités, ce qui fait qu'un certain nombre de collectivités, si elles souhaitent mettre en œuvre de nouveaux services auprès de la population, devront trouver en face des économies. Imaginons que nous voulions ouvrir une crèche, la crèche fait augmenter les dépenses et cela peut faire dépasser les 1,2 %, ce qui fait que l'État pourra dire : « Vous avez mis un service en plus, mais derrière nous vous pénalisons en plus ». Ce qui est totalement absurde et je le dis clairement, une crèche, ce sont aussi des dépenses et ce sont aussi des recettes. En l'occurrence, nous parlons de dépenses brutes et non pas de dépenses nettes de recettes.

Nous pourrions même très bien créer un service complémentaire entièrement autofinancé par une tarification. Ce sont les dépenses de ce service qui seront prises en compte dans l'évolution des dépenses. Nous voyons un peu l'absurdité de nos systèmes mis en place par nos gouvernants. Globalement, vous parlez grands fonctionnaires. Je pense que ce n'est pas suffisamment su par nos concitoyens, mais je pense que, de notre côté, nous devons être conscients du fait que nous sommes de plus en plus encadrés et que nous avons de moins en moins de possibilités de mener la politique que nous souhaitons mener du fait des gouvernements successifs. Il est temps de procéder à une vraie décentralisation et que l'on arrête cette recentralisation que nous voyons depuis un certain nombre d'années. Voilà les petits compléments que je souhaitais apporter avant d'ouvrir le débat. »

**Mme EGAL** : « Lors du Débat d'Orientations Budgétaires 2018, nous avons demandé plus de démocratie au niveau municipal. L'actualité remet ce thème sur le devant de la scène. Alors que nous abordons le dernier exercice de la mandature, et qu'une certaine effervescence secoue notre pays, il nous apparaît utile de revenir sur le fonctionnement de la démocratie locale. Lors de la soirée des vœux à la population lundi soir, ce thème de démocratie a d'ailleurs été très présent dans votre discours, Monsieur le Maire. Certains de nos concitoyens considèrent que leurs attentes ne sont pas entendues et prises en compte par les décideurs politiques et contestent la représentativité des élus. Certains d'entre eux se sont d'ailleurs progressivement détournés des urnes. Si nous nous interrogeons ensemble sur ce que cela veut dire sur le plan local et sur ce qui pourrait être amélioré pour que nos concitoyens se sentent mieux représentés.

Si nous revenons sur les élections municipales de 2014, 39 % des Viroflaysiens ont voté pour les listes d'opposition. Le code électoral assure une majorité absolue à la liste arrivée en tête : 27 sièges pour la liste majoritaire, ce qui lui permet de dérouler son programme sans obstacle, et 3 représentants pour chacune des deux autres listes. Beaucoup de citoyens connaissent assez mal ces règles et attendent que les élus minoritaires pèsent vraiment sur les décisions, or, notre seul pouvoir est de tenter de convaincre.

Vous soulignez, avec fierté, le fort taux de participation des Viroflaysiens à la plupart des scrutins. Il vous arrive aussi d'évoquer la contrainte et le coût généré par l'organisation de ces élections. Alors, si toutes les délibérations qui seront proposées au cours de la mandature sont approuvées d'avance sans amendement, pourquoi ne ferions-nous pas l'économie des élections municipales ?

À regarder de plus près, quel rôle les élus que nous sommes peuvent-ils vraiment jouer au sein de la municipalité ? En premier lieu, tous les 6 ans, les Viroflaysiens sont consultés pour renouveler l'équipe municipale. C'est une occasion pour que chacun des groupes exprime largement ses propositions. D'autre part, au cours de la mandature, les groupes non majoritaires par leur présence et le travail réalisé s'assurent que les décisions prises respectent les lois en vigueur. Nous avons dû intervenir dans plusieurs Conseils pour que le règlement intérieur soit respecté (afin que nous recevions les documents, comme prévu, pour préparer les Conseils), pour exiger la publication régulière des procès-verbaux des Conseils, pour que la commission Accessibilité soit réellement mise en place, pour que des explications suffisantes nous soient fournies lors des commissions.

Nous avons, bien sûr, toute liberté de nous exprimer lors des Conseils ou des commissions auxquels nous participons. Mais les délibérations soumises au Conseil seront toujours adoptées. Alors, est-ce suffisant pour satisfaire les citoyens qui ont voté pour nous ? Être élu nécessite de s'impliquer et d'être force de proposition. Nous cherchons à être constructifs. Notre groupe s'efforce d'être représenté chaque fois que nous sommes invités à participer comme récemment pour la charte architecturale ou le cabinet médical. Le projet Viroflay 2025 concerne des équipements qui engagent durablement la Ville. Les grandes lignes ont été présentées aux Viroflaysiens dans le dernier magazine et lors de la cérémonie des vœux. Lors de la présentation qui avait été faite aux élus en séance plénière, nous avons exprimé à chaud les questions qui nous venaient.

Depuis, la programmation s'engage progressivement sans que nous soyons sollicités pour la conception des projets. Le centre de loisirs de Dieuleveult sera transféré à Corot : nous souhaiterions pouvoir questionner ensemble le projet éducatif et étudier les aménagements intérieurs et extérieurs que pourra offrir ce nouvel espace. Le transfert d'Arc'ados pourrait être une belle occasion de consultation sur les attentes culturelles, sportives et artistiques et d'espaces de créativité pour les jeunes de Viroflay quel que soit leur milieu social. Nous pourrions nous impliquer, également, dans l'évolution de la Forge dédiée aux seniors, sur l'évolution du Gymnase des Prés-aux-Bois, etc. En tant qu'élus au service de la collectivité, notre rôle consiste à rechercher la meilleure convergence possible entre les attentes individuelles et les besoins collectifs.

En travaillant en amont des projets, à partir des études et des diagnostics, nous pourrions davantage être force de proposition. En résumé, l'énergie des élus qui se sont engagés bénévolement pour faire vivre la Ville pourrait être mieux utilisée. La démocratie locale comme nationale fonctionne bien quand elle permet le débat. Le débat peut s'instaurer de façon constructive dès l'instant où les parties prenantes disposent des informations pertinentes et suffisantes, pour faire des propositions. Être élu, c'est aussi soutenir nos institutions. Dans un Etat de droit, l'Etat ne peut être présenté comme un génie malfaisant qui prendrait des décisions inconsidérées dans le seul but de se défaire sur les municipalités. L'Etat, dans un pays démocratique, est représenté par des personnes régulièrement élues. Ces

lois peuvent plus ou moins nous convenir en fonction de nos sensibilités, mais elles s'imposent à nous. Leur prise en compte par la Ville est incontournable.

La municipalité réalise des économies et nous pouvons nous en féliciter. Nos divergences portent, et c'est normal, sur le choix des postes sur lesquels elle fait porter ses efforts. Les observations que nous avons faites l'année dernière ont été pour partie prises en compte et nous vous en remercions. Nous apprécions le changement d'approche dans les supports transmis cette année avec, d'une part, une présentation factuelle des éléments de contexte et de ses incertitudes et, d'autre part, un exposé documenté des orientations budgétaires de la municipalité. Nous continuons à regretter l'absence de données sur l'évolution de la population et de ses besoins, de trouver un PPI qui est limité seulement à trois années, et peu de visibilité au-delà, et un manque de détails sur les dépenses, mais nous avons plus d'éléments que l'an dernier et nous tenons à le souligner.

Par ailleurs, puisque les grandes lignes du projet Viroflay 2025 ont été présentées dans le dernier magazine et lors de la cérémonie des vœux, nous pouvons désormais ouvertement évoquer ces projets avec les Viroflaysiens. Ce soir, nous pourrions utilement concentrer notre débat sur le fond : nos dépenses locales, nos projets d'investissement, nos finances. Nous allons maintenant évoquer les points qui nous tiennent à cœur. Vous vous engagez à maintenir des tarifs raisonnables et proportionnels aux revenus. Cette approche tarifaire devrait être étendue aux ateliers d'arts, aux stages et activités de loisirs qui restent inaccessibles aux familles modestes. Construire des logements pour tous est un objectif qui devrait naturellement être porté par toute municipalité où les logements à un prix accessible font défaut. Ce qui est tout particulièrement le cas en Île-de-France.

Force est de constater que, sans ce que vous appelez dans votre présentation les injonctions législatives, c'est-à-dire les lois, notre Ville n'aurait pas pris sa part dans la résolution de ce problème. Nous regrettons fortement que, lors de la cérémonie des vœux, vous ayez présenté la planche 26, difficilement compréhensible dans une telle assemblée, et qui plus est sans l'encart rouge qui figure dans ce rapport et que Monsieur ISSAKIDIS a bien commenté tout à l'heure, laissant ainsi à penser que nous payons des pénalités alors même qu'elles sont compensées par les sommes versées aux bailleurs sociaux pour construire. Concernant la piscine, nous ne pouvons que souhaiter que le projet aboutisse. Cependant, selon la date à laquelle elle ouvrira réellement (2021-2022), toute une classe d'âge d'environ 160 élèves risque de n'avoir pas pu apprendre à nager au cours de sa scolarité primaire. Il nous faudrait anticiper et prévoir un accord spécifique avec les communes voisines pour accueillir cette classe d'âge.

Concernant l'étude pour la requalification du village et la mise en place d'une nouvelle signalétique urbaine, il est nécessaire, auparavant, de repenser le plan de circulation et la sécurisation des déplacements voitures, piétons, vélos, personnes à mobilité réduite, sur tout ce quartier rive gauche dans lequel se trouvent de nombreux équipements ou services : mairie, conservatoire, stade, piscine, tennis, gare, EHPAD. Les deux projets proposés devraient intervenir après que ce plan aura été défini, mais pas encore nécessairement mis en œuvre. Sur la transition écologique, la commune doit notamment agir vigoureusement pour les économies d'énergie. L'effort sur les biens communaux est à poursuivre. Lors des réalisations ou des rénovations, le niveau de performance énergétique et la qualité écologique de la solution proposée doivent être pris en compte dans la cotation des offres.

La commune doit également s'engager au-delà et aider les particuliers à se lancer par des campagnes de sensibilisation aux problèmes d'information sur les solutions, y compris sur le plan financier en créant une permanence-conseil énergie sur la commune, en apportant des aides financières au diagnostic de performance énergétique ou audit énergétique et aux travaux pour des montants significatifs, au moins 25 %, sous condition de ressources. Poursuivre le développement du parc électrique ou hybride de la commune et faciliter le développement du parc des particuliers en installant des bornes de recharge est une bonne chose. Cette évolution bénéficie à la qualité de l'air, mais ce n'est pas la panacée en termes d'écologie au global. Côté finances, vous voulez maintenir un endettement limité. Maîtriser notre endettement est une nécessité. Le limiter excessivement, c'est retarder les investissements nécessaires.

Les budgets construits par comparaison au budget antérieur et non au montant réalisé reproduisent et amplifient les erreurs de prévision. D'année en année, notre autofinancement ne cesse d'augmenter. Il atteint cette année un niveau record et est presque trois fois supérieur à la prévision. Le slide 7 donne les règles à respecter concernant l'endettement des communes. Notre capacité d'autofinancement doit permettre notre désendettement dans un délai maximum de 12 ans. À ce stade, notre endettement pourrait être remboursé en moins de 1 an et demi. Nous sommes très loin de la zone de risque. Ces chiffres indiquent deux choses : les restrictions telles que la suppression du financement des classes de découverte ne sont pas justifiées. Nous avons les moyens d'encourager ces excellentes occasions de vivre ensemble. Nous avons pris beaucoup de retard dans les investissements de la Ville, ce retard n'est pas lié à nos finances, mais davantage à la complexité des projets à mener et à notre capacité à engager plusieurs grands projets de front.

Comme vos orientations budgétaires ne reflètent pas nos priorités, nous voterons contre cette délibération. »

**M. RAINGEARD** : « J'avais deux points à voir. Je n'avais pas prévu le premier, mais c'est un point qui a alerté un peu mon attention lorsque, Monsieur ISSAKIDIS, vous avez présenté le slide 16. Vous avez dit une phrase qui m'a un tout petit peu interpellé. Vous avez dit que nous n'étions pas nus-propriétaires de la cantine. Il me semble que nous sommes nus-propriétaires et pas usufruitiers. Je voulais juste avoir une précision sur ce point. »

**M. ISSAKIDIS** : « Nous sommes locataires pour l'instant avec un bail emphytéotique. En fait, la cuisine nous reviendra dans 30 ans ».

**M. RAINGEARD** : « Donc, nous sommes nus-propriétaires ».

**M. ISSAKIDIS** : « Si vous voulez ».

**M. RAINGEARD** : « Je voulais juste en être sûr parce que c'est quand même un point important ».

**M. LEBRUN** : « En fait, nous avons à payer chaque année un loyer ».

**M. ISSAKIDIS** : « Oui. Tout à fait. Nous ne sommes pas usufruitiers. Nous ne payons pas un loyer ».

**M. RAINGEARD** : « Je voulais juste avoir un éclaircissement sur ce point. Ce n'était pas dans le débat budgétaire, mais je voulais juste avoir cette précision. J'ai un point qui me pose un peu problème. Nous parlions de démocratie. Nous nous situons en partie sur ce sujet



concernant la piscine. Cela fait des mois et des mois que nous demandons des interventions, qu'on nous en promet, qu'on nous promet des votes qui vont intervenir au prochain Conseil municipal, au prochain Conseil municipal, au prochain Conseil municipal, et nous n'avons toujours pas d'information. Nous sommes élus de ce Conseil et de cette mairie. On nous explique qu'on ne nous donne pas d'information sur le principe pour des raisons de confidentialité. Donc, on part du principe que les élus vont violer la confidentialité des informations qui leur sont transmises, ce que je trouve inadmissible.

On part également du principe que les élus ne sont pas dignes de confiance et ne connaissent pas le principe de confidentialité. Pour ce qui me concerne particulièrement, c'est juste mon exercice professionnel quotidien. Cela m'irrite encore plus. Je trouve que cette situation est inadmissible. Nous nous sommes mis dans une situation et dans une position par rapport à nos concitoyens et aux électeurs qui sont particulièrement inconfortables puisque nous sommes contraints de répondre que nous devons faire confiance les yeux fermés à une absence totale d'information qui nous est donnée. Cela n'est pas possible et en tout cas cela n'est plus possible. Quand de surcroît, nous avons dans le Débat d'Orientations Budgétaires des présentations qui sont orientées de manière à générer une inquiétude forte, comment voulez-vous que nous répondions de manière rassurante et positive à nos concitoyens ?

Je m'explique : en slide numéro 8 sur la progression des dépenses de fonctionnement, vous nous avez expliqué successivement, Messieurs ISSAKIDIS et LEBRUN, que l'augmentation des dépenses de fonctionnement d'année en année pour les communes importantes était plafonnée à 1,2 %, que nous n'étions pas concernés, mais qu'il était fort probable que nous finirions par l'être dans un délai relativement court. En slide numéro 20, vous présentez les projets de dépenses sur les années à venir ou l'évolution des dépenses sur les années à venir et vous nous présentez pour 2021 une augmentation des dépenses de 4 % générée par – et c'est pour cela que je dis que cela génère de l'inquiétude par la façon dont cela est présenté – principalement et manifestement par l'ouverture de la piscine puisque nous avons un gros encadré orange dont l'ouverture de la piscine.

Que se passe-t-il ? Nous n'avons pas encore voté. Le contrat n'est pas signé. Le marché public n'est pas passé. Nous n'avons pas encore voté sur le marché public en lui-même. Si, dans les mois qui viennent, la contrainte des 1,2 % nous est étendue, nous ne pourrions donc pas voter les travaux de la piscine. C'est la seule conclusion que nous pouvons tirer de ces présentations. Comment voulez-vous que nous en tirions une autre sans avoir d'information et comment voulez-vous, en faisant une présentation aussi alarmiste, que nous puissions répondre aussi positivement à nos concitoyens ? Là, on a un vrai problème. »

**M. MOSSE** : « C'est vrai que cela fait plaisir d'entendre Madame EGAL commencer son discours sur votre dernière intervention auprès de la population, à savoir ce lundi pour vos vœux. Je suis personnellement choqué sur le fait que dans le même temps que le Conseil municipal se déroule, nous avons notre député, que nous n'avons pas l'occasion de voir, mais que vous, vous rencontrez souvent régulièrement, parce que nous le voyons quand même souvent venir à Viroflay, mais pour d'autres raisons, être présent avec 220 personnes parce que j'ai une personne qui a compté ce soir dans la salle de Segonzac. Nous sommes ici et nous ne pouvons pas être présents avec lui, avec nos concitoyens et eux-mêmes ne peuvent pas être présents alors que vous les avez invités à participer à ce DOB qui est bien sûr très important pour la démocratie locale et participative.

Je remercie très chaleureusement les gens présents ici ce soir qui ont dû faire un choix, j' imagine, entre les deux réunions. C'est un fait. Il faut surtout essayer, quand on prend la parole, ce qui n'est pas souvent le cas parce que nous n'avons que l'occasion du Conseil municipal pour le faire, de laisser les gens s'exprimer parce qu'entre Monsieur ISSAKIDIS, vous étiez à 1 heure 15. Madame EGAL, c'était à peu près 12 minutes. Je devrais faire à peu

près pareil. Nous sommes raisonnables par rapport à vous. Évitez de couper la parole pour faire ces cris d'orfraie que vous avez l'habitude de faire parce que ne pas répondre à un élu qui vous interroge solennellement sur les différentes problématiques que nous rencontrons récemment sur cette conférence à laquelle vous n'avez jamais répondu, mais le député l'a fait. Ne pas répondre aux deux autres problématiques que je vais lire maintenant rapidement et je listerai ensuite les problématiques du DOB ».

**M. MOSSE** : « Monsieur le Maire. Je vais le faire comme Madame EGAL l'a fait. Vous ne l'avez pas coupée ».

**M. LEBRUN** : « Monsieur Mosse, excusez-moi, il y a un règlement intérieur. Je vais vous laisser parler. Je veux bien laisser les gens parler, mais je peux revenir sur le règlement intérieur. J'aurais pu le faire pour Madame EGAL, je l'ai laissée s'exprimer, même si c'était en dehors de la délibération. Mais à partir de la prochaine délibération et de la prochaine séance du Conseil municipal, je peux très bien demander à ce que l'on respecte le règlement intérieur et de rester juste sur les délibérations en question. Je peux le faire. Ceci dit, il y a des choses qui sont intéressantes, qui sont exprimées. Il faut les exprimer de façon posée et pas non plus pour se montrer agressif ».

**M. MOSSE** : « Je vous parlais beaucoup d'empathie et d'amour, mais je pense que vous ne connaissez pas vraiment le terme empathie. Nous aurons l'occasion d'en débattre psychologiquement parlant sur ce mot que vous employez souvent. Je vais lire très très vite ce que j'ai envoyé à tous les élus aujourd'hui, car je veux que cela soit mis au PV ».

**M. LEBRUN** : « Attendez, vous n'allez pas nous relire ce que vous nous infligez ».

**M. MOSSE** : « Parce que tout le monde ne l'a pas lu. Le public ne l'a pas lu. C'est pour cela ».

**M. LEBRUN** : « Je pense qu'il y en a certains qui vont vous demander de ne plus être dans cette liste-là, Monsieur Mosse ».

**M. MOSSE** : « Très bien. Faites-le. Je vais très vite et après j'irai au DOB. En tout cas, dans une période de défiance... »

**M. LEBRUN** : « Ce sont 12 pages ».

**M. MOSSE** : « Oui. Comme d'habitude, faites les petits gestes qui vous permettent d'être légèrement scandalisé par mes propos. J'ai la chance unique, c'est pour cela que c'est intéressant de prendre la parole et nous n'aurons pas l'occasion de le faire souvent, d'avoir été du côté de la majorité et de me retrouver aujourd'hui dans une forme d'opposition, mais je suis surtout un supporter de la Ville de Viroflay. Alors, je vais faire simple, je suis rassuré par le fait que vous ayez lu mon mail, un mail où je mettais en avant les choses sur lesquelles notre Maire ne veut pas communiquer sur l'organisation du débat national, sur la réunion avec le député, etc., etc. À la limite, je ferai paraître ce courrier différemment.

Maintenant, je vais revenir sur le principal qui est le DOB et cela est important bien sûr. Monsieur le Maire, il y a quelque chose qui est compliqué pour nous élus aujourd'hui, c'est que vous avez une méthodologie récurrente sur votre mode d'expression vis-à-vis des Viroflaysiens que vous rencontrez à différentes occasions, les vœux, l'accueil des habitants, enfin dès que vous en avez l'occasion et c'est normal dans votre rôle. Vous utilisez souvent

des termes du type dans quelques semaines, prochainement, cette année, sur les différents sujets d'investissement de fonctionnement de la Ville, alors que nous-mêmes comme l'a signalé Monsieur RAINGEARD, nous n'avons pas les éléments de langage qui nous permettent de répondre aux citoyens.

Les sujets, bien sûr, concernent principalement tout ce que nous voyons aujourd'hui dans le DOB et dans les dépenses prévisionnelles, et dans vos engagements et vos objectifs. C'est vrai. La piscine, c'est un vrai grand sujet. Ce sujet sur la piscine, et j'en ai plein d'autres, mais je vais faire celui-ci, vous allez voir comme c'est intéressant, il est proprement scandaleux. On ne peut pas, depuis le début de la mandature 2014 où on a l'information de la problématique rencontrée se retrouver en 2019 et avoir après maintes et maintes reprises vous avoir sollicité sur le sujet vous entendre dire : « Je ne pensais pas – ce sont vos propos bien sûr – que ce dossier serait si compliqué, si complexe, etc., etc. » Or, la liste de courses, je ne vais pas la dérouler aujourd'hui, mais je suis à disposition de toutes les personnes de la Ville et les élus ici compris pour vous retracer précisément tous les errements à la mise en place de ce dossier.

J'irai à l'essentiel 2017 pour ne pas revenir sur 2014 parce que cela est tellement incroyable, d'audits que nous n'avons jamais eu présentés, de consultants qui ont été payés largement et grassement qui nous ont proposé un plan de charge qui n'était pas en adéquation avec la commission d'Appel d'Offres que nous avons eu l'occasion avec les élus ici présents de dérouler pendant plus de 7 heures. Le pire, je crois, et je ne sais même pas en démocratie participative et autre, comment on peut avoir dans une commission des élus qui, même pas un seul de ses membres, à part Monsieur Lebreton ici présent, ne se retrouve dans la commission de Négociation. C'est-à-dire que sous réserve, Monsieur ISSAKIDIS, vous me reprendrez bien sûr, même notre Maire adjoint aux finances ici présent décide de se retirer de cette commission de Négociation, j'imagine, pour des raisons qu'il aura l'occasion d'expliquer.

Du coup, nous nous retrouvons avec Monsieur le Maire, Monsieur LEBRETON à juste raison en tant que membre d'opposition. Je ne sais pas si cela est normal qu'au niveau de votre liste, Monsieur Raingeard, il n'y ait personne présent à cette commission de Négociation. C'est un autre sujet. Monsieur DE HEAULME que l'on voit très peu dans les différentes réunions importantes qui est dans cette commission et l'ancien Maire adjoint aux finances que l'on voit aussi très peu. On s'engage pour des investissements très importants pour la Ville avec un montant de 4,2 millions d'euros dont on ne sait pas exactement ce que cela représente et puis des projets qui nous ont été présentés, et je pèserai mes mots parce que nous sommes dans cette phase où je peux dire peu de choses, mais qui sont tellement éloignés de ce que nous avons besoin sur une Ville comme Viroflay qu'à un moment donné, nous nous disons : à quel moment devons-nous dire stop au train pour ne pas qu'il déraile ?

Évidemment, la conclusion c'est qu'aujourd'hui, en faisant traîner le dossier semaine après semaine, mois après mois, année après année, parce que nous en sommes non pas à quelques semaines ni à quelques mois, nous en sommes année après année, nous arriverions potentiellement à plonger en 2021 dans une piscine alors que nous avons largement le temps de prendre les différentes options. Sans parler de la commission de Négociation à laquelle je ne participe pas et des discussions que vous pourriez mener avec l'appel d'offres que vous avez retenu puisque vous avez dit qu'il n'y avait plus qu'un candidat, j'espère de tout cœur Monsieur le Maire, qu'au regard de l'investissement possible que la Ville peut faire, que ce montant annuel prévu dans votre négociation est au niveau de ce que nous pouvions dépenser précédemment avec l'ancien délégataire, c'est-à-dire à peu près 730 000 à 750 000 euros par an et nous savions puisque cela est officiel que nous ne pouvions pas aller au-delà de 900 000 euros parce que nous faisons une nouvelle piscine.

Nous savons très bien que les montants étaient largement supérieurs, etc... J'espère de tout cœur, je vous l'ai dit et écrit plusieurs fois, je l'ai dit ici en Conseil municipal et en Bureau, que vous aurez vraiment l'honnêteté ce soir de nous dire la vérité, rien que la vérité, je le jure parce que ce dossier est très impliquant pour la Ville et pour nos élus qui ne peuvent rien dire. Le pire, c'est que tous les élus ici présents à part ces membres de la commission, excepté Monsieur Lebreton, personne ne sait rien de rien, non pas pour la partie négociation, mais pour la partie précédente où tout a été mis dans un désordre absolu et où aujourd'hui, nous nageons dans le flou le plus total. C'est pour la piscine. J'aurai l'occasion de reparler des autres sujets.

Nous pouvons toujours rêver. J'espère qu'il n'y a pas une autre stratégie derrière, électorale, parce que nous passons en 2021 et comme vous l'avez dit l'autre fois, j'espère vraiment qu'il y aura un Conseil spécifique sur cette piscine. Quand vous avez dit aux vœux qu'il y avait un document de 130 pages, que cela vous paraissait énorme à lire alors qu'il y a des avocats et des gens qui vous aident pour accompagner ce projet. Nous aurons largement le temps de lire nous aussi ces 130 pages pour pouvoir prendre les bonnes décisions pour vous accompagner ou pas sur cette piscine qui ne correspondrait pas aux attentes de la Ville de Viroflay. Nous ne nous appelons ni Neuilly, ni Boulogne, ni Marseille, ni Lille. Nous ne restons que Viroflay ».

**M. LEBRUN** : « Sur les questions de confidentialité, Monsieur RAINGEARD, les élus ne signent pas en étant élus d'engagements de confidentialité ou de secret professionnel, sauf les élus au CCAS. Ce n'est pas parce qu'on est élu qu'on ne peut pas dire des choses, que nous ne pouvons pas contrôler en l'occurrence.

Cette procédure piscine, j'ai pris l'attache avec un certain nombre d'avocats évidemment pour savoir quels étaient les risques potentiels de procédure et si je maintiens évidemment cette confidentialité, c'est bien parce que je ne veux pas que les risques qui pèsent sur la procédure puissent devenir réalité. Ces risques-là, je peux vous dire, j'entends parler de la piscine ailleurs qu'à Viroflay, ne viennent pas des élus. Peut-être les candidats qui parlent entre eux. Cela ne vient pas d'ici. Au moins de ce côté-là, je suis certain que nous n'aurons pas fait l'erreur d'avoir des éléments qui partent d'ici.

De ce fait, je pourrais plaider auprès de n'importe quel Tribunal le fait que nous n'avons pas dérogé aux règles de la concurrence. De ce côté-là, je pourrais dormir tranquille. Clairement, j'ai une analyse juridique sur le fait que les risques sont réels, surtout sur les contrats de cette ampleur-là. Effectivement, dans mon équipe, il y en a très peu, hormis ceux qui sont dans la commission de Négociation, qui sont au courant. Ils ont les mêmes informations que vous. Je le déplore et j'en suis désolé, néanmoins, je préfère garder cette forme de confidentialité pour éviter tout risque. Je ne pense pas que nous puissions dire que nous générons de l'inquiétude sur la piscine avec une présentation alarmiste. C'est une façon d'interpréter les choses. Je vais demander à ce que l'on vienne sur certains slides, notamment le slide sur les orientations sur Viroflay, c'est-à-dire le slide 24.

Si vous voyez le point 4, nos objectifs sont les suivants : redonner une piscine aux Viroflaysiens. C'est un objectif. Un objectif, généralement, si on l'annonce, c'est que l'on essaye de l'atteindre. Si on va un peu plus loin, vous y avez fait référence, au slide 28, nous déclinons cet objectif de redonner une piscine aux Viroflaysiens. Nous avons décidé cela pour la vie scolaire, les familles, les clubs. Nous inscrivons le Budget d'Investissement dont nous avons déjà débattu ici à plusieurs reprises puisque nous avons fait des votes. Les 4,2 millions sont bien une subvention d'investissement qui est prévue à verser au concessionnaire pour au final aider le lancement et avoir un coût plus réduit au niveau des années suivantes. Clairement, les 4,2 millions d'euros, nous savons très bien ce que c'est. Je dis bien que si nous arrivons à voter au 1<sup>er</sup> trimestre 2019, compte tenu du planning qui est

envisageable, l'ouverture peut être envisagée en 2021. Je n'ai pas précisé le jour en 2021 évidemment parce que j'évite d'être trop précis, mais c'est en 2021.

Au niveau de la présentation des slides, on peut faire des présentations et chercher des interprétations. Nous allons revenir sur le slide de l'évolution des dépenses que vous mettiez en avant tout à l'heure. Mon commentaire, c'était de dire si jamais cette règle de limitation de l'évolution des dépenses s'appliquait aux autres communes, que les 322 collectivités territoriales concernées, nous devrions à ce moment-là essayer de trouver les économies nécessaires pour faire en sorte que cette piscine puisse se faire. Si cela s'applique en 2021, la décision de faire la piscine aura déjà été prise depuis deux ans. En l'occurrence, nous chercherons à ce moment-là les moyens d'assumer les coûts de fonctionnement de cette piscine. Ce n'est pas une alerte que nous mettons. Nous disons que nous avons une attention particulière. Nous sommes attentifs aux décisions prises par notre gouvernement et par le Parlement qui pourraient venir impacter notre propre gestion et nos propres investissements et nos propres services proposés aux Viroflaysiens.

Madame EGAL, j'ai entendu toute votre première partie sur la question de la démocratie. En fait, j'en tire une chose, c'est que j'ai l'impression qu'à plusieurs reprises, vous avez dit : « Mais nous avons été associés. Nous avons eu une présentation en commission Plénière de Viroflay 2025. Il y a Monsieur LEBRETON qui participe à la commission de Négociation ».

Je pense que, et surtout quand je compare à d'autres Villes voisines que je connais et avec lesquelles je discute, je n'ai pas l'impression de mettre totalement en dehors du coup les groupes minoritaires. Vous m'avez demandé de parler de groupes minoritaires, je continue à le dire et pas des groupes d'opposition. Je n'ai pas l'impression puisque vous l'avez dit vous-même qu'un certain nombre d'observations sont prises en compte d'année en année, que vous êtes associée à un certain nombre de décisions. Je le fais de la même façon pour n'importe quel membre du Conseil municipal et de n'importe quel membre minoritaire. De ce côté-là, je suis plutôt rassuré. On peut toujours faire mieux, je suis d'accord.

Il faudra que vous me rappeliez, Madame EGAL, quelles étaient les observations que vous aviez faites à l'époque lorsque nous avons fait la commission Plénière sur Viroflay 2025. Comme il n'y avait pas de compte rendu, je ne sais plus exactement quelles étaient ces observations. Je veux bien que vous me les redonniez dans les jours qui viennent si vous ne les avez pas sur vous aujourd'hui. Vous dites : « Les lois s'imposent à nous ». Oui, les lois s'imposent à nous et nous nous y référons. Nous y répondons. Je trouve que vous faites un petit procès d'intention sur la question des logements sociaux en disant : « S'il n'y avait pas la loi, vous n'en feriez pas ». Vous ne pouvez pas savoir. J'ai entendu cela. C'est parce qu'il y a une loi que nous les faisons. C'est bien ce que vous avez dit. Votre texte est écrit, vous pouvez redire exactement la phrase que vous aviez prononcée ».

**Mme EGAL** : « Je peux le redire autrement ».

**M. LEBRUN** : « J'ai entendu votre texte. J'ai compris cela en tout cas et je ne suis pas le seul ».

**Mme EGAL** : « Je pense très sincèrement et je crois que si vous êtes sincère, vous partagerez mon point de vue, que sans cette pression aussi forte qui a été mise sur la pénalité, nous n'aurions pas fait l'effort qui est engagé aujourd'hui sur la commune à la hauteur de ce qui est fait. Je considère que cette loi est bénéfique parce que je considère et je le sais qu'il y a un manque terrible de logements accessibles, notamment sur l'Île-de-France et nous ne sommes pas la seule région où le problème se pose. Je suis ravie que ce dispositif tel qu'il a été construit nous amène à faire ce qui est nécessaire sur la Ville. Voilà ce que j'ai dit ».

**M. LEBRUN** : « Je vous remercie de cette précision. Je parle souvent d'engagement légal et moral pour le logement social. Cela veut bien dire, en tout cas de mon côté et je pense une grande partie de l'équipe municipale, sur cet engagement moral également. Le problème de la loi, c'est qu'elle nous oblige à mettre en conformité ou en tout cas à mettre en place un règlement d'urbanisme (PLU) qui et vous le constatez a aussi un certain nombre de conséquences sur Viroflay en termes de densification un peu accélérée. Là, je dénonce cela. C'est-à-dire que si on nous laissait travailler sur le logement social dans le cadre d'un contrat ou ce genre de chose, je pense qu'il y a un certain nombre de choses qui auraient été faites différemment. Ce n'est pas vous qui êtes amenée à vous faire interpeler par les Viroflaysiens qui me disent : « Mais le pavillon à côté de chez moi a été démoli. Vous vous rendez compte, c'est une catastrophe. Vous allez démolir les meulières ». Je ne sais pas ce que vous répondriez. Je pense que vous répondriez : « Oui, il faut construire du logement social ». Je pense que vous êtes dans la même dynamique en l'occurrence. Vous pourriez certainement en faire plus que nous.

En tout cas, je peux vous dire qu'à partir du moment où il y a une injonction législative, cette injonction en fait a des conséquences qui vont au-delà simplement de l'obligation qui nous est faite. Ce que je dénonce depuis toujours, c'est le fait que l'injonction qui est faite de dire : il faut faire 25 % de logements sociaux à l'horizon 2025, c'était pareil avec les 20 %, c'est le fait que l'on en arrive à quelque chose de complètement absurde où les 25 % que nous construisons génèrent à leur tour 25 % et ainsi de suite. Je le dénonce depuis toujours et nous sommes sur quelque chose où nous avons parlé d'horizon.

L'horizon s'éloigne de façon extrêmement importante à cause de ce principe-là. Je pense qu'il aurait fallu travailler une loi différente, obligeant les communes à faire du logement social, mais à dire à chaque fois que nous faisons un immeuble de logements sociaux, avec un horizon à construire, nous faisons 25 ou 30 % et c'est ce que nous faisons actuellement dans toutes nos constructions. C'était intelligent. Nous travaillons sur un flux et non pas sur un stock qui lui-même s'autoalimente comme les intérêts composés et ainsi de suite et qui devient complètement absurde, ou alors, qui oblige à construire uniquement du logement social et ce que personne ne veut. C'est cela en fait. La mixité, ce n'est pas ne construire que 700 logements sociaux dans Viroflay par unité de 50 ou 60. Cela n'est pas le souhait du législateur, je pense en plus. C'est que je dénonce depuis toujours.

Après, on joue sur les mots. Sur la question des pénalités, il se trouve que le logement social n'est pas de la compétence d'une Ville. Il se trouve que les lois successives ont mis ce sujet dans la compétence des Villes parce qu'elles doivent payer un certain nombre de choses. En l'occurrence, soit elles payent des pénalités, soit elles ne les payent pas, mais elles payent une surcharge foncière aux bailleurs sociaux et cela revient strictement au même. Simplement, nous disons : nous avons un niveau minimum de dépenses à faire dans le cadre du logement social, ce sont les pénalités. En fait, nous en payons plus que les pénalités au final. Nous n'avons même pas mis le montant que nous payions d'année en année puisqu'il est plus important que celui qui est ici. Là-dessus, nous ne pouvons pas jouer sur les mots. Oui, effectivement, nous n'avons pas de pénalité parce que ce que nous payons différemment aux bailleurs sociaux, nous pouvons en fait le déduire.

Je reviens sur la piscine dont vous avez parlé, cela a fait réagir Pauline BILLAUDEL. La question des accords avec les communes voisines pour le scolaire. Clairement, je pense que nous l'avons dit, nous sommes déjà allés voir les communes voisines. Nous sommes allés discuter avec elles. Il y a deux communes voisines qui ont des piscines : Vélizy et Versailles. Ce sont les plus proches. Après, nous pouvons aller au Chesnay ou à Saint-Cyr, mais le résultat est le même. Ces piscines-là ont toutes leurs créneaux qui sont déjà pris. Au-delà de cela, qu'est-ce que nous faisons ? Devons-nous leur dire : « Vous faites moins nager vos enfants et vous faites nager les nôtres ? » C'est totalement impossible. Cela a déjà été fait.

J'ai quand même obtenu du Maire de Vélizy, cela ne concerne pas les scolaires, mais les Viroflaysiens, qu'il puisse appliquer aux Viroflaysiens le même tarif d'entrée dans la piscine de Vélizy que pour les Véliziens. C'est un pas qu'il a fait. Cela montre bien que des négociations ont lieu. Au niveau de Versailles, cela n'a pas été possible. En tout cas sur les créneaux, impossibilité totale ».

**Mme BILLAUDEL** : « Je pense qu'il y a une autre approche puisque la réalité d'absence de créneaux est là. C'est peut-être le jour où la piscine rouvrira pendant un temps limité, proposer à ceux qui n'auront pas pu bénéficier suffisamment de cours de natation.

Je vous rappelle quand même que dans le Code de l'éducation, l'enseignement de la natation qui n'est pas un enseignement, mais une initiation, est très limité. Peut-être que pendant une période donnée, nous pourrions proposer quelques créneaux aux 6<sup>èmes</sup> du collège. Cela dépendra aussi du Principal ou de la Principale du moment. Il y aura peut-être un moyen comme cela de réfléchir pour redonner un petit peu de piscine à ceux qui n'en auront pas bénéficié. Je suis d'accord avec vous, il y a effectivement une tranche d'âge qui n'en aura pas eu autant ».

**M. LEBRUN** : « Je rappelle aussi qu'il y a des communes qui ne font pas cela, qui ne proposent pas de créneaux de natation parce qu'il n'y a pas de piscine à proximité ou parce qu'elles ont fermé elles-mêmes leur piscine. Regardez bien aussi, ayez une vision un peu plus large. Quand nous regardons ce qui se passe au niveau de la France, la plupart des piscines construites dans les années 60 ou 70 ont quasiment toutes fermé ou ont disparu pour être remplacées par d'autres. Vraiment la plupart, pour ne pas dire la très grande majorité. Certaines ont fermé définitivement. Celle de Fontenay a fermé définitivement, je vous le rappelle. Il y a aussi des communes qui ont décidé de ne pas en reconstruire. Nous, nous sommes lancés dans ce projet pour en reconstruire une. Effectivement, ce sera un coût non négligeable qui sera certainement au-delà des montants que nous avons envisagés. C'est une évidence. J'ai donné une information je pense et un de nos objectifs. C'est bien de redonner une piscine. Je suis tout à fait d'accord avec la proposition de Pauline BILLAUDEL. Il y a aussi des enfants au collège qui n'ont pas eu la possibilité en primaire de nager dans une piscine et qui ont des difficultés à nager. Nous pouvons faire une sorte de rattrapage en quelque sorte pour ces élèves-là en période scolaire, hors-scolaire. C'est tout à fait envisageable. Là-dessus, nous pouvons essayer de récupérer sachant que je pense qu'une grande partie de Viroflaysiens, je ne saurai pas la chiffrer, a l'occasion d'apprendre à nager en dehors d'un cadre scolaire. Néanmoins, il y en a d'autres qui ne peuvent pas.

Sur la question du parc automobile électronique, effectivement j'en ai parlé à mes vœux lundi soir, j'ai des Viroflaysiens qui sont venus me voir en disant : « Vous savez, le parc électrique, ce n'est pas du tout écologique. Cela ne produit pas de CO2. Cela consomme des métaux lourds dans des pays qui sont complètement... ». Effectivement, ce n'est pas la panacée. Mais cela améliore la qualité de l'air localement. J'aimerais bien qu'il y ait une vraie étude qui soit faite un jour par nos dirigeants pour dire ce qu'il faut faire et comment on arrive à remplacer les véhicules malgré que nous ne soyons pas près de les remplacer, qu'ils soient thermiques ou électriques ou alors il faut que tout le monde prenne les transports en commun. Aurélie JUILLET en sait quelque chose, il y a encore des efforts à faire au niveau de cela.

Sur la question de l'endettement, je suis assez content de voir que nous avons un endettement limité. Je maintiens le fait que je tiens à ce que nous maîtrisions cet endettement. Les années à venir, vous le voyez, indépendamment du fait de la question de l'ouverture de la piscine, nous savons qu'il allait se passer un certain nombre de choses en France sur le plan fiscal. Quand je dis sur le plan fiscal, c'est la taxe d'habitation. C'est déjà lancé, taxe à laquelle se substituera une dotation de l'État. Vous savez tous mon opinion sur les dotations de l'État

qui, à un moment donné, sont amenées à disparaître d'expérience. Par ailleurs, il est prévu une grande réforme fiscale qui nous dit : peut-être qu'il y a une partie de la taxe foncière qui va être redonnée aux uns et aux autres. Globalement, nous allons faire une sorte de big-bang fiscal et nous ne savons pas du tout à quelle sauce la Ville de Viroflay va être mangée. Cela va se passer dans les années 2020-2021.

Je souhaite qu'en 2019, nous sachions à quelle sauce nous allons être mangés. Ce serait mieux d'ailleurs, parce que lorsque les élections municipales vont arriver en 2020, il faudra bien savoir comment on établit un programme municipal pour 6 ans alors que nous avons une incertitude sur le plan des recettes. Sur ce plan-là, je suis plutôt content de savoir que nous avons un autofinancement qui est plutôt satisfaisant et un endettement qui est relativement faible. Si vous regardez le dernier tableau relatif à la Programmation Pluriannuelle des Investissements, j'ai fait un petit calcul et je ne sais pas si vous l'avez fait aussi. Lorsque nous additionnons le total TTC des dépenses qui commence par 7,8 millions et ainsi de suite, si vous faites la même chose pour le total des recettes, les dépenses sont de 64 millions d'euros en termes d'investissement et les recettes de 41 960 000 euros. J'ai fait le calcul en divisant par le nombre d'années, soit de 2019 à 2024. Cela représente 3,7 millions d'euros par an de différentiel entre les dépenses et les recettes.

Si nous arrivions à maintenir un autofinancement de 3,7 millions d'euros, cela veut dire que nous pourrions financer tous nos investissements sans augmenter notre dette et nos impôts. Ce serait un véritable exploit de le faire. Nous allons vendre du foncier, mais je trouve que c'est plutôt une bonne chose parce que je le rappelle aussi, en France, la dette des communes s'agglomère à la dette de l'État pour au final nous donner pratiquement 300 milliards d'euros maintenant qui plombent notre pays et les générations à venir. Je pense que nous arrivons à maintenir une pression fiscale qui est constante et à financer des investissements qui sont nécessaires pour Viroflay, dans cet autofinancement et en maintenant un emprunt raisonnable. Cela me paraît tout à fait intéressant. J'ajoute pour plus de clarté, d'honnêteté et de transparence, que dans les recettes nous n'avons pas inclus de subvention particulière. Il y a les subventions pour 2019 que nous connaissons, mais pour les autres sujets, nous n'avons pas mis de subvention. Il est possible que nous en ayons, mais là aussi subvention de la part de qui ? Du Conseil Régional et du Conseil Départemental ? Si le big-bang arrive, je ne suis pas certain que ces deux collectivités soient en mesure de continuer à nous financer des investissements tels qu'elles le font actuellement.

Pour répondre à Monsieur MOSSE sur la question qui est en dehors du DOB, mais relative à notre député, puisqu'il a l'air de considérer que j'ai fait exprès de mettre le Conseil municipal en même temps que le débat sur l'Europe que Monsieur le Député fait en ce moment même et qui doit se finir d'ailleurs, clairement la demande de salle m'a été faite en novembre ou décembre et je peux vous assurer que je ne regarde pas particulièrement quand je positionne le Conseil municipal. Vous savez que celui-ci est positionné à certains moments, à peu près à cette période-là et c'est toujours un jeudi. Nous avons toujours à cette période-là un Conseil municipal qui est suivi par une réunion publique sur le budget qui ensuite est suivie par un Conseil municipal sur le budget lui-même. Clairement, je ne m'amuse pas à dire : « Ah tiens, je vais faire une bonne blague au Député, je vais mettre le Conseil municipal au même moment ». Simplement, peut-être que vous trouvez ça dommage, mais clairement ce fait me paraît anodin par rapport au fait que nous avons à choisir, à décider et à débattre les uns et les autres et je peux vous dire que ce n'est pas parce qu'il y a le Conseil municipal que cela a fait fuir une partie du public aujourd'hui. C'est un faux procès je pense, qui nous est fait. Je ne donnerai pas suite à cette question ».



**M. ISSAKIDIS** : « Je voudrais dire un mot sur la diapo 20 que l'on voyait précédemment pour souligner quand même un point qui me laisse penser que nos collègues jouent un peu à se faire peur pour 2021.

Remarquez une chose, l'augmentation de 4 % qui est affichée en 2021 qui sert un peu d'appui pour créer une inquiétude va-t-on dire que j'ai la faiblesse de croire authentique est relative à 2020, qui lui n'augmente que de 1 % par rapport à 2019, qui lui-même n'augmente que de 0,5 % par rapport à 2018. Imaginez une petite seconde maintenant que, dans les mois qui viennent, si d'aventure une mauvaise nouvelle nous tombait dessus, qui nous empêcherait de remonter de 1,5 % en 2019, de 1,5 % en 2020 ? À ce moment-là, assez facilement, je pense que 2021 ne serait plus un problème au regard de la limitation d'augmentation du budget de fonctionnement qui nous tomberait dessus à cette occasion. Ne vous attachez pas aux chiffres en les isolant les uns des autres, nous sommes bien dans un continuum et il y a là *a minima* une habileté qui me semble assez triviale à expliquer et à comprendre en tous les cas qui permettrait de nous sortir de cette situation. J'ajouterai pour finir qu'à mes yeux, mais là nous avons peut-être une différence conceptuelle, les décisions politiques n'ont pas à se coucher devant le juridique, mais bien l'inverse. C'est la décision politique qui doit trouver les textes qui vont avec pour la rendre légale. C'est dans ce sens-là que cela marche, sinon nous finissons avec une république des juges, ce qui n'est pas mon choix personnel. »

**M. MOSSE** : « Comme vous présentiez un projet futur d'investissement sur Prés-aux-Bois de 166 000 euros de mémoire, cela me faisait penser à la question suivante : à ce jour quelle est votre vision sur les audits que la Ville fait sur nos différents bâtiments ? À partir du moment où un audit a été fait, il y a plus de 4 ans sur ce gymnase, aujourd'hui voyant l'engagement important de 166 000 euros ainsi que le fait que vous l'avez évoqué aux vœux, modernisation et mise en accessibilité, j'aimerais connaître avec précision si vous le pouvez aujourd'hui, puisqu'il y a un montant, ce que vous allez y faire. Dans le même temps, vous savez très bien à travers l'USMV que Monsieur HOFFMANN ici présent a participé à l'Assemblée Générale hier et on a dû lui dire que beaucoup de sections ne pouvaient pas loger aussi bien les enfants que les seniors, dans les différentes activités. Nous manquons cruellement de places pour toutes les raisons foncières que vous savez. Nous avons beaucoup travaillé pendant 4 ans et les 2 ans à venir et nous savons que nous ne ferons plus rien sur le sport.

Dans le même genre, vous avez évoqué très succinctement le fait que la piscine serait au-delà du budget prévu. Vous avez dit : « Je me suis un peu avancé ». Très bien, chacun dit des petites informations comme cela, ce n'est pas très grave. Maintenant, il y a aussi un audit qui a été fait. Je voudrais juste que vous nous donniez la procédure sur la piscine. Comment allons-nous fonctionner ? Vous, vous avez eu plus de 4 ans et demi pour vous préparer à ce cheminement intellectuel et une commission qui est en train d'avancer et nous, nous allons avoir combien de temps pour nous préparer pour faire le bon choix ? Est-ce que cette piscine va être au-delà du raisonnable de ce dont nous avons besoin ou alors va-t-elle être en dessous de ce que nous avions précédemment sachant que vous avez dit à Madame EGAL que beaucoup de piscines en France fermaient. C'est une réalité, beaucoup d'autres étaient démolies et reconstruites, mais aussi beaucoup d'entre elles, Madame EGAL, je peux vous le confirmer, sont aussi rénovées avec de vraies valeurs ajoutées. C'est ce que j'avais à l'époque proposé plusieurs fois en Conseil municipal. Il n'y a pas de souci sur le sujet. Quid de nos audits ».

**M. LEBRUN** : « Les audits nous permettent d'avoir une vision précise et de prendre des décisions. En l'occurrence, sur les Prés-aux-Bois, il y a un audit qui a été fait pour savoir ce que cela représentait en termes d'accessibilité et les problèmes qui se posaient.

C'est bien pour cela aussi que la question du devenir du gymnase des Prés-aux-Bois était inscrite à notre programme électoral. Nous inscrivons 166 000 euros d'études en 2019. C'est bien marqué « études ». Des études en fait opérationnelles pour rénover ce gymnase, le remettre au goût du jour, l'accessibilité, les questions d'étanchéité et tout ce qui peut s'assurer autour de cela. Clairement, nous nous appuyerons sur l'audit qui a été réalisé qui est toujours d'actualité et qui permettra de gagner un peu de temps sur les études qui seront lancées. Vous savez très bien que l'audit sur la piscine débouchait sur quelque chose qui disait qu'il fallait mettre, je ne sais plus combien. La somme budgétaire que nous avons mise là en fait en termes de subvention. S'il y a 4,2 millions d'euros, cela n'est pas un hasard. C'est le fait que nous nous soyons dit : « Nous mettons 4,2 millions d'euros » qui est le montant qui pourrait être nécessaire pour une éventuelle rénovation de la piscine, mais avec une rénovation dont nous avons déjà parlé ici, qui serait la piscine telle qu'elle existe depuis 1967, rénovée en 2000 dans une configuration qui n'aurait pas changé par rapport à celle que nous avons actuellement et qui, de toute façon, générerait des coûts de fonctionnement qui seraient aussi importants. Simplement, vous avez dit que le coût de fonctionnement était jusqu'à présent de l'ordre de 700 000 euros lorsqu'elle était en fonctionnement. Clairement, en fait lorsqu'une piscine est construite, qu'elle fonctionne et qu'au bout de 25 ans nous la récupérons, il est clair que le coût d'investissement doit être amorti sur la période des 25 ans. Le coût d'amortissement rentre évidemment dans le coût de fonctionnement de l'équipement tel qu'il doit être assumé par le concessionnaire et par le futur propriétaire ».

**M. HOFFMANN** : « Juste une petite précision pour Monsieur MOSSE, j'étais effectivement présent à l'Assemblée Générale de l'USMV hier soir. Ce qui n'était effectivement pas votre cas, mais c'était normal. Je vous confirme que l'on m'a posé deux questions : l'une était relative à la piscine et l'autre à la subvention que la Ville prévoit de verser à l'USMV pour 2019. Nous n'avons en aucun cas évoqué ce que vous dites. Je me permets juste à titre amical de vous conseiller de vérifier vos sources et les personnes qui vous renseignent, puisque vous évoquez des sujets que je n'ai pas entendus hier soir ».

**M. MOSSE** : « Trois sujets ont été évoqués : la piscine, puisqu'on vous a posé la question, la subvention et Prés-aux-Bois par le Président de l'USMV. Vous avez plus ou moins répondu ».

**M. HOFFMANN** : « Nous parlions tout à l'heure de présentations qui noircissent le tableau, qui dramatisent la situation. Monsieur ROUILLE a effectivement évoqué suite aux vœux du Maire le projet de rénovation des Prés-aux-Bois en évoquant un point particulier qui lui tenait à cœur et auquel j'ai répondu de façon forcément plutôt favorable parce que c'est juste du bon sens. C'était de discuter avec l'USMV et les utilisateurs du bâtiment de la nature des projets qui pourraient être menés de manière à s'assurer que ce qui pourrait être fait pourrait répondre aux attentes des utilisateurs. Cela me paraît juste être du bon sens quel que soit le bâtiment sur lequel nous puissions être amenés à travailler, mais quand vous évoquez le fait que nous sommes saturés de partout, que les sections ne peuvent pas s'installer, avoir leurs activités comme vous l'avez dit. Je l'ai entendu et nous le retrouverons dans le compte rendu. Non, nous ne sommes pas allés jusque-là sur ce terrain-là. C'est tout. C'est la seule précision que je tenais à apporter à vos propos ».

**M. MOSSE** : « Je cherche simplement à vous montrer l'importance du rôle d'une mairie sur une activité en particulier que vous maîtrisez maintenant et que je gérais avant. Notre rôle, c'est d'être prospectif et c'est de ne pas attendre les problématiques des bâtiments que nous avons connues pendant 40 ans, que nous avons dû gérer dans une période que vous

connaissez quand j'étais en charge de cela et de laisser les choses rouler à nouveau comme avant et attendre que l'USMV vienne. Si nous décidions que la Ville soit en charge du sport, cela coûterait bien plus cher à la mairie qu'aujourd'hui puisque c'est l'USMV qui nous permet de développer le sport à Viroflay. Il faut bien en être conscient et nous nous devons d'être prospectifs par rapport à eux et de ne pas simplement aller à une Assemblée Générale et écouter la bonne parole ».

**M. LEBRUN** : « Simplement une chose et c'est un petit peu ce que vous mettez de côté et que vous avez mis de côté pendant un certain nombre de mois ou d'années, c'est le fait que nous avons tous ici conscience que c'est la Ville que nous devons faire évoluer. La Ville, ce sont des équipements sportifs, scolaires, culturels, administratifs. Ce sont des rues, des moyens de déplacement. Il faut travailler sur un ensemble de besoins, les répartir en fonction des capacités et des urgences et se dire : « Là, nous le faisons de façon progressive ». Si vous vous souvenez de ce que j'ai dit pendant les vœux, j'ai cité une phrase berrichonne qui a été dite par Monsieur Larcher aux vœux de Vélizy-Villacoublay : « On fait quoi qu'on peut avec quoi qu'on a ». En l'occurrence, c'est le cas.

Je n'ai pas non plus l'impression que le plan Viroflay 2025 tel qu'il vous a été présenté ici même soit quelque chose qui ne soit pas justement dans une prospective sur Viroflay et qui n'intègre pas un certain nombre de sujets d'envergure. Je peux vous dire qu'un plan comme celui-là, nous n'en avons pas beaucoup fait sur Viroflay depuis 30 ans. Je tiens à le redire et je pense qu'à l'issue de ce plan, nous aurons remis à niveau ou reconstruit un certain nombre d'équipements qui permettront justement à Viroflay de continuer à vivre, d'accueillir des activités, de façon répartie pour l'ensemble de la population et sans privilégier telle ou telle catégorie de personnes. Je compléterai en disant et là, je vais faire la prospective politique, je pense qu'à terme, peut-être dans 5 ans, dans 10 ans ou dans 15 ans, vis-à-vis des questions d'équipements sportifs ou culturels, nous arriverons à une forme de mutualisation de ces équipements sur les communes aux alentours. Soit une mutualisation volontaire, soit une mutualisation forcée avec des compétences que nous devons prendre au niveau de l'intercommunalité.

Clairement, la question du sport à Viroflay se combinera avec le sport à Chaville et à Versailles. Nous le répartirons de la même façon que ce que nous faisons avec le conservatoire en disant : « Il n'y a pas de raison que chaque conservatoire qui existait avant puisse enseigner tous les instruments, y compris les instruments rares ». Une fois que nous avons mis ensemble les conservatoires, nous nous sommes dits : « Tel instrument un peu confidentiel va être plutôt enseigné à Versailles ou à Buc, et puis tel autre sera enseigné à Viroflay ». Ce qui fait que nous essayons de partager les équipements, les profs pour éviter de doubler les uns les autres. En fait la mutualisation sera une réalité. Nous serons certainement amenés à utiliser la piscine, un gymnase pour accueillir des Versaillais ou des Chavillois. Ce que nous faisons déjà d'ailleurs. C'est-à-dire que l'USMV dans ses adhérents, je crois, a environ 25 % ou un tiers de ses adhérents qui doit être des extérieurs de Viroflay. J'étais entre 25 et un tiers, c'est 30 %.

Cela veut dire que nous avons déjà de la capacité à accueillir dans nos équipements sportifs de Viroflay 30 % de non Viroflaysiens. Ce qui représente quand même 1 200 personnes au moins. Il y a des Viroflaysiens qui vont ailleurs. C'est un échange de bons procédés. De ce côté-là, je ne pense pas que nous soyons totalement démunis sur le plan des équipements sportifs sur Viroflay. Je le dis tel que je le pense pour une commune comme la nôtre ».

**M. MOSSE** : « Nous tenons à vous remercier pour les propos que vous tenez. Il est évident que je rejoins ce que vous venez de dire sur l'ensemble des projets qui tiennent au développement de la Ville. C'est simplement que le sport actuellement pèse beaucoup dans

les discussions parce que nous nous engageons sur 25 années et que ce sont de vrais projets d'investissement comme le tennis précédemment. C'est juste parce que ces dossiers pèsent que nous avons besoin d'avoir un vrai devoir de vérité. La seule chose que je peux vous demander, Monsieur le Maire, c'est que sur des sujets forts tous secteurs confondus vous soyez capable de nous dire à nous et bien sûr ensuite aux Viroflaysiens ce que nous pouvons faire ou ne pas faire et ne pas laisser traîner les choses avec ce manque d'information que nous avons et qui laisse traîner des rumeurs diverses et variées. Au point que vous avez vous-même repris ces rumeurs en parlant des logements sociaux, de la place de la piscine, ceci, cela, destruction. On peut éviter tout cela si par moment on est capable de dire en Conseil ce que l'on peut faire ou ne pas faire. Sinon, nous en arrivons à ce que nous sommes en train de vivre en dehors des réalités que nous connaissons tous les deux sur le sujet ».

**Mme EGAL** : « Pour être sûr que nous nous soyons bien compris, dans ce que je disais tout à l'heure concernant Viroflay 2025, certes nous avons eu une présentation plénière puis les documents correspondant à cette présentation et comme je l'ai dit, nous avons apporté quelques éléments à chaud. Nous, nous découvrons en totalité ce projet avec toutes les modifications. Je pense que l'échéance de 2025 me paraît bien rapprochée. Je ne suis pas sûre que nous arrivions à mener tout cela d'ici 2025. Nous avons fait des remarques à chaud, ce qui nous venait comme cela spontanément à l'esprit. Justement, quand nous faisons des remarques spontanées, ce n'est pas ce que j'appelle un travail approfondi à partir d'informations documentées. Au-delà de ce projet à grande maille qui nous a été présenté, qui a été bien construit, avec des estimations financières, la façon dont cela peut se dérouler, le travail qui reste à faire maintenant projet par projet, c'est de les construire pas au sens bâtiment du terme, mais c'est de mener ces projets et d'en faire la conception. C'est à ce niveau-là que je propose que les élus que nous sommes puissent être associés au travail en amont de conception pour que nous puissions y apporter nos idées.

Ensuite, de toute façon, le projet avancera. Vous le réaliserez et derrière il sera voté puisque, de toute façon, comme je l'ai rappelé au début, votre groupe a la majorité. Le projet sera décidé, mais nous aurons au moins pu apporter notre contribution, relayer ce que des Viroflaysiens pourraient évoquer ou souhaiter à travers ces projets-là où aujourd'hui nous nous trouvons placés trop tard, c'est-à-dire à un moment où nous n'avons plus la capacité à apporter une quelconque idée. Vous vouliez revenir sur la présentation de Viroflay 2025 quand vous avez expliqué que l'on déplaçait la crèche du Plateau et qu'elle serait déplacée probablement sur l'emplacement des réservoirs en même temps qu'une construction. Nous vous avons fait remarquer que ce n'était pas le meilleur emplacement pour une crèche compte tenu de la pollution qu'il y avait à cet endroit. C'était trop tard. Nous l'avons dit, mais c'est trop tard.

Nous n'avons pas travaillé sur une autre implantation possible. On aurait pu imaginer par exemple que sur le terrain de Bon Repos, qui n'est à ce jour pas encore affecté et puisque nous n'y faisons pas l'événementiel comme prévu, y faire un Pôle Jeunesse avec une crèche, Arc'ados et pourquoi pas déporter le centre de loisirs qu'il est prévu d'installer à Corot. Il y avait des alternatives. À un moment donné, les choses sont trop avancées et nous ne pouvons plus en fait. Nous n'aurons plus que la possibilité de dire : « Nous nous abstenons. Nous votons éventuellement contre si le projet ne nous satisfait pas ou de le laisser avancer ». Ce n'est pas une contribution très riche et ce n'est pas là que nous sommes le meilleur relais de la population dans la construction de cette transformation de la Ville qui, comme vous le dites, si effectivement nous engageons tout ce qui est prévu, sera une transformation assez importante et compliquée puisqu'il y a un jeu de taquin. On pousse un sujet pour en mettre un autre, etc. C'est pour cela je pense que nous allons pousser le bouchon beaucoup plus loin en 2025 parce qu'il va falloir les emboîter les uns dans les autres et que ce sera compliqué de

tenir une telle échéance. Surtout qu'aujourd'hui nous n'avons pas pu réellement engager encore des choses significatives sur cette transformation-là ».

**M. LEBRUN** : « J'entends ce que vous dites. 2025, nous sommes sur un horizon en disant : « Nous souhaitons le réaliser ». C'est un objectif. Que l'on ne vienne pas me reprocher en 2025 : « Il reste encore un truc à faire. Vous ne l'avez pas fait alors que vous l'avez promis ». Peut-être que je ne serai plus là d'ailleurs en 2025 si cela se trouve. Mais juste une chose et je ne veux pas que cela paraisse être comme étant le frein principal au fait de ne pas mettre un équipement public sur le site de Bon Repos. Nous aurions pu effectivement le faire. Il se trouve que le terrain d'assiette des réservoirs a une capacité suffisante pour accueillir une crèche en rez-de-chaussée en totalité. Pourquoi je dis cela ? Vous allez me dire : « Bon Repos aussi ». Sauf que Bon Repos, nous souhaitons certainement avoir une implantation de bâtiments qui permette de laisser place à de la verdure, à peut-être plusieurs bâtiments pour ne pas avoir un effet de masse. Ce qui fait que lorsque nous faisons plusieurs bâtiments pour autant de logements, évidemment le rez-de-chaussée devrait se décomposer en deux bâtiments. C'est beaucoup plus compliqué.

L'autre point que je vous signale, je sais pertinemment et certains ici s'y préparent que le projet sur Bon Repos fera l'objet de recours puisqu'il y a déjà un recours sur le permis de démolir de Bon Repos. Ce déplacement de la crèche conditionne un certain nombre de choses, dont la réfection de la salle de Segonzac. Les recours ne me font pas peur, mais je ne maîtrise pas le délai. Encore une fois ne maîtrisant pas le délai, cela peut aussi bloquer un certain nombre de réalisations qui seraient nécessaires pour les Viroflaysiens. Nous avons considéré après en avoir discuté entre nous puisque nous sommes là aussi et nous avons été élus pour cela que le meilleur emplacement était celui que nous avons choisi pour cette crèche. Sachant qu'il y a d'autres crèches qui existent sur les départementales, il y aura certainement un jardin à l'arrière.

Je ne pense pas que les enfants qui seront à la crèche seront particulièrement pénalisés sur le plan de la pollution ou dans ce cas-là, il faut interdire à tout enfant d'habiter le long de l'avenue. Ils y passent certainement encore plus de temps qu'à la crèche. La question des recours est une question quand même importante. Il faut aussi être un peu clairvoyant sur la façon dont les choses vont s'enchaîner. Nous allons tout droit vers ce recours et je sais les personnes qui vont le faire. Je les connais.

Elles ont des arguments peut-être à présenter, mais au niveau des réservoirs, je sais que je peux éventuellement avec une concertation : associer les riverains pour faire en sorte que le projet accepté par les riverains et qu'il n'y ait pas de recours. Je le souhaite en tout cas, si la personne qui habite en face et qui fera le recours sur Bon Repos se décide à en faire un aussi sur ce terrain-là parce qu'elle a des fleurs juste en face de chez elle actuellement.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Pour 26 voix

Contre 4

Abstention 3

**PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires concernant le budget de la ville pour 2019.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

## **2 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

**M. ISSAKIDIS** : « Réduit à un slide et je dirais même que je me posais la question : devons-nous vraiment le présenter ? Je vais le faire, mais quand je lis la première phrase, j'ai un doute. Toujours est-il qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020 comme cela vous est annoncé, le budget d'assainissement va passer entre les mains de l'Agglomération de Versailles Grand Parc. Ce qui nous est présenté concerne les 11 mois qui restent de l'année. Je rappelle que la Ville de Viroflay a un réseau communal d'assainissement de 26 kilomètres. Ce sont les égouts sous les routes. L'entretien et les investissements de ce réseau sont réalisés par une redevance sur le mètre cube d'eau consommé. C'est le tarif qui est présenté sur le premier point pour lequel il est proposé une augmentation de ce tarif de 3 % comme cela vous est présenté, appliqué sur la base de la quantité de mètres cubes consommés et estimés de 728 721 mètres cubes, ce qui représente 1,66 % d'augmentation du volume de consommation.

Tout cela donne un budget d'assainissement, qui est en bas à droite dans le tableau, de 864 000 euros sachant que l'année précédente, c'est-à-dire 2018, pour mémoire nous avons voté au départ de 1 666 000 euros dont je rappelle que c'est un budget exclusivement d'investissement + 178 000 euros qui s'étaient ajoutés au 1 666 000 euros provenant des reports de l'année précédente – 732 000 euros de décisions modificatives que nous avons votées au mois de septembre, le tout donnant le 1 112 000 euros que vous voyez dans la première colonne du tableau. De ce montant-là, à peu près 75 % du budget a été consommé tout au long de l'année 2018, ce qui revient *grosso modo* à 830 000 euros et pour un atterrissage budgétaire prévisible qui vous est donné dans la colonne du milieu à 828 000 euros. En résumé, un budget 2019 très proche à 864 000 euros du futur CA atterrissage 2018 à 828 000 euros, ce qui s'explique parfaitement puisqu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 tout cela va passer sous la responsabilité de Versailles Grand Parc ».

**M. LEBRUN** : « C'est la dernière fois que nous faisons un DOB sur le budget assainissement. Sachant que l'assainissement passe à Versailles Grand Parc, mais pour l'instant la compétence route et le reste ne passe pas à Versailles Grand-Parc encore. Il va falloir que nous jonglions entre ces deux compétences gérées par deux collectivités différentes. Il y a fort à parier qu'un jour ou l'autre la compétence route passera à Versailles Grand-Parc comme cela se fait dans d'autres collectivités et autres intercommunalités. »

**M. LEBRETON** : « C'était une question à laquelle vous avez partiellement répondu. Comment allait s'articuler le transfert de compétences puisqu'on nous a toujours dit que les travaux de voirie étaient conditionnés par les travaux d'assainissement ? Il faudra une très bonne coordination entre les deux collectivités territoriales VGP et Viroflay. Cela va compliquer certainement le calendrier de travaux. Nous, nous sommes très favorables à la mutualisation. Cela ne nous choque pas du tout que cela soit transféré à Versailles Grand Parc. Par contre, la coordination sera délicate ».

**M. ISSAKIDIS** : « En fait la réponse est très simple. Elle a déjà été posée par Madame EGAL en commission. L'Agglo gère déjà le système d'information géographique de l'Agglomération. C'est-à-dire que ce sont eux qui ont de plus en plus les plans des réseaux souterrains, fils électriques, de plus en plus de tuyaux, etc. Cela ne sera qu'une continuité en matière d'organisation de projets puisque nous nous en référons déjà en large partie aux services de VGP pour connaître les réseaux, les plans et tout ce qui va avec. En parallèle, je rappelle que cela ne sera pas non plus une difficulté puisque quand nous intervenons sur une rue, le SIGEIF intervient en maîtrise d'ouvrage déléguée pour traiter, en plus des réseaux

électriques que nous traitons, les réseaux téléphoniques qui sont hors champ de l'effacement du réseau aérien qui n'est pas dans les prérogatives purement du SIGEIF, mais maintenant s'agglomère au travers du SIPPEREC dont nous avons eu à parler ici même. Cela se passe très bien. Ce n'est pas une difficulté nouvelle qu'il va falloir franchir. Je dirais que ce n'est juste qu'un glissement des choses qui *a priori*, sauf mauvaise surprise, mais je ne pense pas qu'il y en aura, devrait se passer sans heurts. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Pour 29 voix

Contre 0

Abstention 4

**PREND ACTE** de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires concernant le budget de l'assainissement.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

### **3 - LUTTE CONTRE LE DESERT MEDICAL ET MAINTIEN DE L'OFFRE DE SANTE**

**M. GUILLON** : « La délibération qui est présentée ce soir est effectivement complémentaire de celles déjà votées à l'unanimité lors des deux Conseils municipaux des 28 juin et du 6 décembre et rejoint l'objectif qui était présenté tout à l'heure de maintenir l'offre de soins. Elle s'inscrit dans la perspective de lutter contre le désert médical en maintenant une offre de santé sur la Commune de Viroflay et plus précisément avec l'objectif de pérenniser l'activité médicale et paramédicale au sein du Cabinet médical Marivel. Je vous rappelle brièvement le contexte pour ceux qui l'avaient un peu oublié. Nous avons aujourd'hui sur Viroflay 11 médecins exerçant la médecine générale, et près de la moitié d'entre eux pourront faire valoir leurs droits à la retraite dans les 5 années à venir.

L'étude conduite par l'Union Régionale des Professions de Santé a confirmé également qu'il existait des tensions sur un certain nombre de professions paramédicales et notamment les kinésithérapeutes et les orthophonistes. En juin dernier, la Ville de Viroflay a répondu à l'appel à projets du Conseil Départemental dans la perspective qu'il devienne acquéreur des locaux pour les louer ensuite à des professionnels de santé, mais depuis la position du Département a évolué. La possibilité a été ouverte et elle est aujourd'hui validée par le Conseil Départemental que ce soit la commune qui acquière les locaux en bénéficiant dans ce cas d'une subvention. C'est donc l'objet de la présente délibération qui propose au Conseil municipal de statuer sur ce projet de maîtrise d'ouvrage communale qui permettra à la Ville de Viroflay d'acquérir les locaux du cabinet médical Marivel, d'en assurer une gestion de proximité et de maintenir l'offre de soins existante en facilitant l'installation de nouveaux professionnels de santé.

Justement, par rapport à l'installation de nouveaux professionnels de santé, à cet effet l'Union Régionale des Professions de Santé de même que les médecins et les paramédicaux du cabinet médical Marivel et la Ville de Viroflay organisent dès à présent plusieurs communications avec appel à candidatures afin de faire connaître les besoins en médecins généralistes principalement, mais aussi en kinésithérapeutes et en orthophonistes. Pour la Ville de Viroflay, cela se fera notamment par un article dans le prochain magazine qui doit paraître début février. Le budget par rapport à ce projet d'acquisition, vous l'avez vu sur une

diapo tout à l'heure. Le coût des locaux qui font une surface de 165 mètres carrés est de 840 000 euros, estimation validée par le service des Domaines. Les frais de notaire ont été estimés à 60 000 euros et des travaux de peinture sont estimés à 12 000 euros, ce qui fait un total toutes taxes comprises de 912 000 euros.

Différentes subventions sont prévues, celle de l'Agence Régionale de Santé pour 250 000 euros – c'était l'objet de la délibération du 6 décembre – et celle du Conseil Départemental pour 400 000 euros, ce qui laisse un montant de 262 000 euros à la charge de la Ville de Viroflay, mais qui encaissera les futurs loyers payés par les professionnels de santé qui exerceront dans le cabinet médical. Par rapport aux documents qui vous ont été confiés dans vos dossiers, il y a une petite erreur sur le tableau financier prévisionnel par rapport au calcul des subventions. Je vous invite à le consulter. Vous avez une première colonne « opérations », une deuxième colonne « montant estimé de l'opération » 912 000 euros, la troisième colonne « montant plafonné ». En fait, il ne faut pas mettre 912 000 euros, mais 850 000 euros, le coût du local + les frais de travaux hors taxes.

Pourquoi ? Parce que la subvention départementale ne peut pas être calculée en pourcentage d'un prix qui inclut les frais de notaire qui sont essentiellement des frais de mutation que le Conseil Départemental touchera après. Le montant plafonné est de 850 000 euros et le taux est de 47 % pour une subvention départementale qui ne change pas, qui est à hauteur de 400 000 euros. C'était un document projet, mais c'est bien de pouvoir le modifier. Il est donc proposé au Conseil municipal de statuer sur une maîtrise d'ouvrage municipale permettant à la commune d'acquérir les locaux du cabinet médical Marivel ».

**M. LEBRUN** : « Nous espérons pouvoir mener ce dossier à bien grâce aux subventions qui sont débloquées par le Conseil Départemental de façon exceptionnelle et par le reste. Je dois dire que j'ai été étonné qu'ils soient aussi réactifs sur ce plan. Ils ne nous ont pas habitués à ce genre de chose, mais je trouve que le travail est fait de façon extrêmement pertinente et en cohésion parfaite. C'est simplement un changement. C'est pour dire que nous passons en maîtrise d'ouvrage communale et pas départementale ».

**M. MOSSE** : « Pouvons-nous avoir connaissance des frais de rénovation sur ce cabinet en complément des frais qui restent à charge pour la commune ? »

**M. GUILLON** : « Les locaux sont en très bon état et il y a juste des travaux de peinture à hauteur de 12 000 euros qui sont prévus ».

**M. LEBRUN** : « C'est donc marqué dans un des tableaux de la délibération.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

**DECIDE** que la maîtrise d'ouvrage souhaitée pour la réalisation de la maison médicale soit une maîtrise d'ouvrage municipale,

**AUTORISE** le dépôt de demande de subvention auprès de tous organismes et notamment auprès du Conseil départemental dans le cadre de l'Appel à projets de soutien départemental aux maisons médicales pour aider au financement de l'achat de la maison médicale Marivel sise 41 avenue du Général LECLERC à Viroflay,



**VALIDE** le plan de financement prévisionnel, le tableau financier prévisionnel d'un montant global de 912 000,00 € et l'échéancier de versement de subvention figurant aux tableaux tels qu'annexés à la présente délibération,

**S'ENGAGE** à :

- Réaliser l'opération selon l'échéancier prévu
- Ne pas commencer l'opération avant la délibération du Conseil départemental
- Maintenir la destination de l'équipement subventionné pendant au moins 10 ans
- Présenter des opérations compatibles avec les documents d'urbanisme en vigueur
- Demander au Département les panneaux d'information sur sa participation au moins quatre semaines avant l'ouverture des chantiers des opérations financées

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

#### **4 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**M. LEBRUN** : « Il s'agit d'actualiser les membres du Conseil municipal qui sont désignés par le Conseil municipal pour siéger au Conseil d'administration du CCAS suite à la demande de Madame HARAN de ne plus y siéger en tant que Conseillère municipale pour y être remplacée par Madame WAETCHER. Nous devons voter sur la composition de ce CCAS. J'opte pour une procédure un peu simplifiée en vous proposant une liste bloquée avec Mesdames BERTHOD, BILLAUDEL, COTTIN, JOIE, Monsieur LEBRETON et Héloïse WAETCHER en remplacement de Madame HARAN.

Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL  
A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

**DECIDE** du dépôt de candidatures en séance auprès de Monsieur le Maire,

Ont déposé leurs candidatures Mme Béatrice BERTHOD, Mme Pauline BILLAUDEL, Mme Laure COTTIN, Mme Geneviève JOIE, M. Jean-Marie LEBRETON, Mme Héloïse WAECHTER ;  
Après un vote,

- Mme Béatrice BERTHOD,
- Mme Pauline BILLAUDEL
- Mme Laure COTTIN
- Mme Geneviève JOIE
- M. Jean-Marie LEBRETON
- Mme Héloïse WAECHTER

Sont désignés pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

**DIT** que les membres ainsi élus le sont pour la durée du mandat du présent Conseil municipal,

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

## **5 - MODIFICATION DES TAUX HORAIRES DES VACATIONS**

**M. LEBRUN** : « Il s'agit de l'actualisation des taux horaires des vacations. En l'occurrence, outre le personnel communal régulier, nous faisons appel aussi à des vacataires dans un certain nombre de secteurs, dont principalement le secteur culturel, mais également périscolaire, voire social. Il se trouve que ces taux de vacation ont été votés par le Conseil municipal au fur et à mesure des années. Notre trésorière nous demande d'y intégrer les 10 % de congés payés. Nous les actualisons avec les 10 % de congés payés. Nous les payons de toute façon, mais en fait nous prenions le taux voté par le Conseil municipal auquel nous ajoutons 10 %. Là, il faut que nous votions le taux déjà intégrant ces 10 %. Je vous fais grâce, vous les avez sous les yeux, de la lecture des différents montants des vacations qui sont proposés. »

**Mme EGAL** : « En commission, j'ai posé une question. On m'a répondu effectivement que ces taux étaient justes. Nous sommes très étonnés de voir que le taux horaire congés payés inclus pour un médecin de crèche est de 28,60 alors que celui d'un professeur d'histoire de l'art est à 41,80. J'ai un peu du mal à comprendre ces distorsions et à ce moment-là, il paraît compliqué que nous trouvions des médecins qui veulent s'investir sur ce beau cabinet que nous sommes en train de racheter ».

**M. LEBRUN** : « Cela n'a rien à voir ».

**Mme EGAL** : « Je sais bien que ce ne seront pas les mêmes taux. C'est une plaisanterie de ma part. Comment se fait-il que nous ayons un taux aussi bas ? Je ne comprends pas ».

**M. LEBRUN** : « Ce sont des médecins vacataires qui interviennent dans les crèches. Nous en trouvons ».

**Mme EGAL** : « À 21,80, je suis très étonnée ».

**M. LEBRUN** : « Nous en trouvons. Si je vous dis que nous en trouvons, c'est que nous en trouvons. Nous en avons. Notamment, cela peut être des médecins retraités, il n'y a pas d'obligation qu'ils soient en activité.

De ce côté-là, cela ne me pose pas de problème spécifique. Si cela pose un problème, nous verrons s'il faut changer le taux, mais cela n'est pas le cas. Par contre, pour les autres, les professeurs d'histoire de l'art ou ce genre de chose, c'est clair que nous essayons de nous aligner sur les tarifs d'autres communes, sinon nous n'en avons aucun qui vient. Il y a peut-être une spécificité viroflaysienne sur le fait que nous arrivions à trouver des médecins vacataires pour les crèches, mais pour l'instant, c'est comme cela. Nous reviendrons vers vous si jamais nous n'y arrivons plus.

Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL  
A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

**DECIDE** d'actualiser les taux horaires comme suit :

**FILIERE CULTURELLE :**

<b>Ateliers :</b>	Taux horaire brut congés payés inclus
Professeur d'histoire de l'art	41,80 €
Professeur d'encadrement et cartonnage	41,80 €
Professeur de reliure	41,80 €
Modèle des ateliers d'art	20,93 €

**Les cours de langues :**

Pour les professeurs de cours de langues, le taux horaire brut sera de 27,50 € (incluant 2,50 € représentant 10 % de congés payés).

**Bibliothèque :**

Les agents d'accueil seront rémunérés sur la base du taux horaire du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint du patrimoine et les 10 % de congés payés.

**FILIERE ANIMATION :**

<b>Ateliers :</b>	Taux horaire brut congés payés inclus
Animateur non diplômé	1 <sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation + congés payés
Animateur diplômé	3 <sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation + congés payés
Directeur diplômé BAFD	5 <sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation + congés payés
Aide aux devoirs « Arc'ados »	19,32 €
Animateur « Ateliers »	1 <sup>er</sup> échelon du grade d'assistant d'enseignement artistique + congés payés
Animateur restaurant scolaire, Animateur études surveillants, Surveillants des études	Rémunération sur la base du taux déterminé dans le bulletin officiel
Intervenants musique (guitare, batterie)	27,50 €
Intervenant théâtre	27,50 €

**FILIERE SOCIALE**

<b>Crèches</b>	Taux horaire brut congés payés inclus
Médecin	28,60 €
Psychomotricienne	21,87 €

Psychologue	21,87 €
Conseillère en économie sociale et familiale	21,87 €

**DECIDE** que dorénavant les taux horaires des vacataires incluront systématiquement les congés payés.

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges seront inscrits aux chapitres et articles prévus à cet effet.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer les contrats de recrutement et toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.